DEPARTEMENT DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Convocation du Conseil Municipal : le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 28/09/2020

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° D-2020-251

Acclameur - Rapport du délégataire du service public - SO SPACE - Année 2019

Président :

Votants: 42

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés:

Madame Fatima PEREIRA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

Délibération n° D-2020-251

Direction Animation de la Cité

Acclameur - Rapport du délégataire du service public - SO SPACE - Année 2019

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 14 septembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport 2019 du 1er contrat de DSP de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour le 1er semestre de l'année 2019 ;
- prendre acte de la production du rapport 2019 du 2ème contrat de DSP de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour le 2ème semestre de l'année 2019.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 2
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE Société à Conseil d'Administration Capital : 3.488.742,50 €uros

Siège Social:

Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement:

64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur:

50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE





Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public confiées et une analyse de la qualité du service.

Table des matières

DDE	AMBULE	3
	MOYENS HUMAINS	5
LEO I	MOTENS HOWAINS	12
ETAB	BLISSEMENT ACCLAMEUR	12
1.	CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :	۱۵۱۸
11.	COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION	13
Ш	COMPTE RENDU FINANCIER	25

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **S**ociété d'**E**conomie **M**ixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionnariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Le régime juridique des SEML, fixé pour l'essentiel par la loi n°83-597 du 07 juillet 1983, a fait l'objet de plusieurs adaptations depuis le début des années 2000 : la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, la loi n° 2001-419 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002, tendant à moderniser le statut des sociétés d'économies mixte locales. Il est codifié, pour la partie législative, aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme une entreprise des Collectivités Locales et par la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, qui la soumet aux règles de droit privé des Sociétés Anonymes et lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs repartis en deux groupes : le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Du 21 octobre 2013 au 08 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec effet au 08 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail qui s'est également achevé le 08 février 2019.

HISTORIQUE

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante : Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1er mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1er janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1er janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1er juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée au 30 juin 2018 a été prolongée jusqu'au 30 juin 2019 afin de permettre à cette dernière, d'attendre les conclusions de l'étude diligentée visant l'environnement de l'Acclameur pour la définition du périmètre de la future délégation.

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE statuant en date du 28 février 2018 a agréé en toute connaissance de cause, les modalités financières de cette période de prorogation visant à faire supporter à la SO SPACE un déficit d'exploitation avoisinant celui enregistré les exercices passés.

La Ville de Niort a lancé une consultation en date du 18 novembre 2018 visant la nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre de l'Acclameur sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1er février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant son offre le 09 janvier 2019.

La Commission de Service Public réunie le 31 Janvier 2019 a déclaré l'offre de la SO SPACE recevable et autorisé l'ouverture des négociations.

Les termes du nouveau contrat de concession arrêtés à l'issue d'une longue période de négociation (de février à juin 2019), et fixant l'équilibre financier pour la SO SPACE sur la durée de la DSP avec un résultat quasi sans marge les 3 premières années ont été approuvés par le Conseil Municipal de Niort en date du 17 juin 2019 et de la SO SPACE en date du 28 juin 2019

SON CAPITAL SOCIAL:

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nbre d'actions	Nbre de sièges de Conseillers
1. PERSONNES PUBLIQUES Ville de NICRT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0.04 %	1 525,00	100 251	1
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %	1 325,33		*
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9.64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux- Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Union des Commerçants Niortais	0.044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commercants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires TOTAL	29,89 % 100 %	3 488 742,50	228 770	11

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2019.

SON ACTIVITE:

Sur l'exercice 2019 la SO SPACE est organisée autour du schéma suivant :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (fonctions supports juridique, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

A l'initiative de son Autorité de Tutelle, la réflexion engagée par les deux structures SO SPACE/SEMIE s'est poursuivie sur 2019, visant la restructuration de ces dernières, dans une logique de rationalisation, permettant l'émergence d'un outil répondant aux ambitions de la politique de développement du Territoire Niortais en termes d'Habitat, de Mobilité et Economique.

LES MOYENS HUMAINS

Au 30 juin 2019, 26 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme ANNEXE 1) dont une personne en contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2019 au sein de l'Acclameur et une seconde jusqu'au 12 avril 2019 au sein de l'équipe des fonctions supports.

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

→ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes au 31 décembre 2019.

→ Les autres membres du personnel dont les fonctions supports et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2019, sont organisées autour du schéma suivant :

→Du 1er janvier au 08 Février 2019

- Un Président-Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué, assurent la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
 - Une Direction chargée des Activités et du Développement
 - 1. Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
 - 2. Un Etablissement Stationnement avec une Direction « Technique » dédiée
 - 3. Un Etablissement Acclameur avec une Direction « Technique » dédiée

→Depuis le 11 Février 2019

- Un Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- 4. Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- 5. Un Etablissement Stationnement avec une Direction « Technique » dédiée
- 6. Etablissement Acclameur avec une Direction « Technique » dédiée

Les deux établissements Stationnement et Acclameur sont dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- **Le Directeur Général Délégué** en fonction jusqu'au 08 Février 2019 est chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partage la représentation légale, de la Direction Générale.

Il exerce par ailleurs jusqu'à son départ le 08 Février 2019, une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.
 - La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.
 - La Responsable comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable et fiscale.
 - La Responsable RH et Juridique (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal. Ce poste a été vacant du 13 avril au 30 juin 2019.
 - La Comptable collabore avec la Responsable comptable.
 - L'Assistante de direction, administrative et juridique collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE.

L'ETABLISSEMENT ACCLAMEUR

Le Directeur de l'Equipement, est responsable de l'activité déployée sur le site de l'ACCLAMEUR, notamment sur les volets : programmation et accueil des manifestations, il organise l'activité et gère l'exploitation de l'Acclameur dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières, ..., dans un objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Il organise le travail de l'équipe en place en fonction des activités.

- Participer à la définition des orientations stratégiques (investissements, équipements, spécialisation, ...) de la So-Space notamment sur la partie Acclameur
- Déterminer et mettre en place l'organisation de l'exploitation (horaires, accueil du public, utilisation des équipements,
)
- Coordonner l'activité de l'équipe et mener des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation,
- Contrôler l'entretien des équipements, matériels, installations et identifier les besoins en renouvellement ou réparation
- Analyser les données d'activité de l'exploitation (nombre d'entrées, recettes, ...), réaliser le bilan annuel et identifier des axes d'évolution
- Effectuer le suivi comptable et administratif de l'activité de l'Acclameur
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication sur les activités de l'Acclameur
- Elaborer ou faire évoluer les procédures d'hygiène, sécurité, ... en contrôler l'application et apporter un appui technique au personnel
- Assurer la mise en œuvre de la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements de l'Acclameur (scène, équipement d'éclairage, équipement de son, gymnases, salle d'escalade, club Acclameur, etc.)
- Est responsable de la sécurité du site

Le Directeur Technique sous l'autorité du Directeur de l'Equipement, participe d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités dispensées au sein du Centre de l'Acclameur selon la réglementation sécurité et les impératifs des clients. Il veille plus particulièrement à la conformité technique des dossiers présentés, du matériel employé, ainsi que la validité des autorisations nécessaires Il coordonne les activités de différents services techniques.

Le Directeur Technique à en outre pour mission de :

- Etudier le projet de spectacle, de représentation ou de séminaire et définir les conditions de réalisation (lieux, logistique, compétences, ...) et les moyens techniques, artistiques, ... établir le plan de salle
- Coordonner l'activité de l'équipe technique
- Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un séminaire
- Contrôler le déroulement de la représentation, l'application des règles de sécurité et intervenir en cas de dysfonctionnement
- Effectuer le suivi administratif (contrat de travail, déclaration d'accident de travail, d'absence, ...) et financier (note de frais, ...) du projet
- Recruter le personnel technique, selon les besoins et constituer des équipes
- Effectuer l'implantation d'éléments de décor et de matériel technique d'éclairage, de sonorisation, sur le lieu de spectacle ou de séminaire
- Solliciter un appui logistique (sécurité, électricité, ...) auprès des services concernés selon les besoins d'un spectacle, d'un tournage
- Déterminer les besoins d'acquisition ou de location en matériel technique (achat, location)
- Assure l'encadrement des agents d'exploitations polyvalents, ainsi que du personnel extérieur.

Il peut en outre accompagner, relayer ou remplacer le Directeur de l'équipement pour des opérations ponctuelles.

Le Directeur de l'Équipement et le Directeur Technique veillent au respect des règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mise en place de moyens de prévention nécessaires ainsi que le respect des règles de sécurité du travail par tout le personnel technique.

L'Assistante Administrative recrutée en 2012 a quitté les effectifs de la SO SPACE au 30 Avril 2019.

A titre d'information, le temps du préavis nécessaire à sa remplaçante sur son ancien emploi, ce poste est resté vacant un peu plus d'un mois.

Sous l'autorité du Directeur de l'Equipement, elle assure la gestion comptable, financière et administrative de l'Etablissement y compris du personnel de la structure sur les aspects gestion des heures de travail. Elle assure l'organisation administrative de l'accueil des manifestations de toutes les activités à caractère « affaires » ainsi que l'établissement des bilans des opérations de clôture des concerts et spectacles et plus généralement de tout évènement se déroulant au centre de l'Acclameur.

Elle Assure le suivi budgétaire, saisie et édition d'états (comptables, financiers, d'activité) tant pour la direction de l'Acclameur que pour la direction administrative et financière

Elabore et suit les documents de gestion et de reporting.

Assure la gestion administrative du personnel

Suivi des relations clients et fournisseurs

Peut prendre en charge le suivi complet de dossiers (contrats de maintenance des équipements, suivi de relance clients, gestion administrative du personnel ...) ou d'évènements spécifiques (organisation de séminaires, salons, ...).

Veille au respect des dispositions conventionnelles (contrat de DSP) et légales pour les missions qui la concerne.

Elle organise et coordonne les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure.

L'Assistante Administrative et Commerciale: Recrutée à compter du 27 Août 2018 en contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2019 du fait de l'incertitude inhérente au renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'Acclameur. Cette salariée a quitté les effectifs de la SO SPACE le 30 juin 2019 et ce poste est resté vacant jusqu'à l'arrivée d'une remplaçante le 02 septembre 2019.

Sous la responsabilité du Directeur de l'Equipement et suivant les orientations fixées par la Direction elle assure les missions suivantes : L'organisation et la mise en œuvre de la promotion et la commercialisation du club et de L'Acclameur, elle participe à l'accueil des différents publics pour les évènements du club et lors des spectacles à L'Acclameur.

Elle assure en outre :

- -la mise en œuvre et le suivi des actions de communication,
- la réalisation des outils/supports selon la stratégie décidée par la Direction de l'Equipement,
- le suivi de la commercialisation et de la communication digitale,
- -l'accueil standard, le secrétariat de Direction,

Un Technicien Polyvalent sous l'autorité du Directeur Technique et du Directeur d'Etablissement.

Pendant les périodes de pleine activité à l'Acclameur ou pendant l'arrêt de ce dernier, il a été recouru au travail temporaire via une agence de travail intérimaire.

Le Technicien Polyvalent:

- Participe, d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités organisées à L'Acclameur et au Club Acclameur.
- Participe à l'entretien général, à la maintenance et aux petites réparations de l'ensemble des installations.
- Participe à l'accueil des manifestations : état des lieux, ouverture et mise à disposition des espaces, inventaires.
- Assure une permanence technique pendant les manifestations, assistance au régisseur pour l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires.
- Peut assurer la gestion des équipes de techniciens vacataires en absence du Directeur Technique.
- Met en œuvre de la machinerie du plateau, décors et accessoires nécessaires à la représentation des spectacles.
- Détermine les conditions de mise en œuvre du matériel adapté au lieu et au type de réalisation.
- Décharge/charge, opère les montages/démontages/réglages, utilise les moyens de manutention.

• Respecte les règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mise en place des moyens de prévention nécessaires lors des montages/démontages et lors de l'exploitation.

Assiste le Directeur Technique pour l'accueil, l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires intervenants

pour la maintenance, l'entretien et les réparations.

 Opère les mises en place ou les modifications de configuration (revêtements, assises, plateau scénique, installations diverses, ...)

 Accueille les associations sportives ou tout autre usager dans le gymnase et la salle d'escalade en complément du personnel dédié.

Il peut également être appelé à remplir des tâches hors de sa spécificité, lorsque celles-ci ne demandent pas une qualification ou une technicité particulière.

Utilise un engin nécessitant une habilitation :

o CACES R 386 (Plates-formes élévatrices mobiles de personnes)

o CACES R 389-3 (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg)

• Réalise des interventions nécessitant une habilitation :

Habilitation électrique, travaux hors tension (B0, B0V, B1 B1V, H0,

L'animateur sportif/responsable des activités sportives : organise et anime l'ensemble des activités sportives sur le site de l'Acclameur et plus spécifiquement dans le domaine de l'escalade selon les besoins (loisirs, initiation, compétitions, école de la SO SPACE ...) et les règles de sécurité des personnes. Il organise les activités sportives et assure la gestion de l'occupation des espaces sportifs (Verticale de l'Acclameur, dojo, salle d'escrime) du site et participe à la promotion et à la commercialisation de la salle d'escalade (verticale de l'Acclameur).

A ce titre, il a pour mission de :

- Elaborer le projet d'animation sportive et de développement de l'activité escalade selon les orientations de la structure
- Informer le public sur la pratique des disciplines sportives et les modalités d'organisation des séances
- Evaluer le niveau de départ des pratiquants de l'activité escalade et déterminer les objectifs sportifs
- Présenter l'exercice aux pratiquants et apporter un appui technique
- Effectuer le suivi du matériel et des équipements sportifs dans le respect des règles de sécurité
- Organiser des manifestations sportives et effectuer des démarches appropriées
- Réaliser le bilan du projet éducatif ou d'animation sportive et proposer des évolutions
- Veiller au respect des différentes réglementations, dont le règlement intérieur et de la sécurité
- Proposer les conditions d'accueil aux plans financiers, techniques, matériel et humaines aux différentes manifestations sportives
- Assurer l'interface avec les différents utilisateurs (associations, établissements scolaires), proposer les conditions d'accueil et établir les plannings d'usage
- Définir et proposer les aménagements et investissements nécessaires
- Participer au bon fonctionnement général du site, notamment au plan de l'accueil de manifestations sportives en assistant le directeur d'équipement en mobilisant sa connaissance du monde sportif.

Il peut en outre mettre en place des formations d'encadrant en escalade et des sorties escalades en milieu naturel.

Les animateurs sportifs sont au nombre de trois en contrat à durée indéterminée : Ils organisent et animent les activités sportives dans le domaine de l'escalade afin de former ou entraîner le public selon ses besoins (loisirs, initiation, ...) dans le respect des règles de sécurité des personnes. Ils sont plus spécifiquement chargés d'élaborer le projet d'animation sportive selon les orientations de la structure.

De par sa formation de base, l'un d'entre eux assure de surcroît l'organisation du planning d'ouverture des voies, l'entretien et la maintenance de la SAE et des blocs.

Il participe en lien avec le Responsable des Activités Sportives à la promotion et à la commercialisation de la SAE.Ce dernier porte le titre de **Chef Ouvreur**.

La gouvernante : réalise des opérations de propreté, de nettoiement et d'entretien des surfaces, locaux, équipements de l'Acclameur selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Elle coordonne les équipes de prestataires extérieurs lorsque leur

intervention est nécessaire. Elle peut assurer, en appui du Coordinateur événementiel, la logistique des petits déjeuners ou cocktails déjeunatoires organisés par la société.

L'ensemble de l'équipe de l'Acclameur est amené à assurer des permanences durant la tenue de manifestations ou d'évènements se déroulant dans la grande halle, les équipements sportifs (S.A.E.) ou le Club de l'Acclameur.

ETABLISSEMENT ACCLAMEUR

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT: 1.

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) qui a connu 2 périodes au cours de l'année 2019 :

→ Du 1er Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1er juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 03 Août 2015.

→ Du 1er Juillet au 31 Décembre 2019, point de départ de la nouvelle DSP après mise en concurrence, dans le cadre d'un contrat de concession signé avec la Ville de Niort.

Le présent rapport concerne la période allant du 1er janvier au 30 juin 2019.

Le Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur exploité par la SO SPACE comprend deux bâtiments :

Le bâtiment principal l'Acclameur dispose :

d'une partie spectacles-évènements qui peut accueillir des concerts, évènements sportifs ou des séminaires allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.

d'une partie sport qui comprend :

Un mur d'escalade la Verticale de l'Acclameur, un des plus grands murs d'escalade indoor de France doté de 2 blocs

Un dojo et une salle d'escrime que la SO SPACE gère pour le compte de la Mairie de Niort.

- Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil au public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...).
- Un bâtiment annexe le Club Acclameur : qui dispose d'un ensemble de salles de séminaires ou de réunions modulables pouvant accueillir de 20 à 300 personnes dans trois salles, complétées par un espace traiteur - restauration

Le Club Acclameur accueille les locaux administratifs du personnel dédié au site et d'une structure indépendante France Télévisions.

La SO SPACE exploite l'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion. Ses recettes sont constituées par :

-la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services,

-la compensation forfaitaire tarifaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France télévision,).

-la rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité Délégante.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION

2.1 Activités au sein du centre sportif :

L'activité au sein du centre sportif se répartit sur 2 espaces :

La salle de gymnase

Une activité au sein du gymnase répartie entre un dojo et une salle d'arme au sein de laquelle la SO SPACE a accueilli, conformément à ses obligations contractuelles les clubs, associations et scolaires désignés par le Délégant suivant le planning figurant en ANNEXE 2.

La SO SPACE a permis une occupation de cette salle en vue de l'organisation d'activité d'enseignement, d'animation et d'encadrement de la pratique des sports de combats à destination des usagers désignés ci-dessus.

En contrepartie de sa mission d'accueil, la SO SPACE à perçu du Délégant un complément de prix de 47.841 € sur la période. Compte tenu de son planning d'occupation, aucune activité « économique » n'a été dispensée au sein de cet espace.

La salle de gymnase de l'Acclameur a accueilli environ les licenciés des clubs et associations sportives niortaises sujivante :

- ► Le dojo accueille 5 clubs (Le Judo Club Niortais, Le TaeKwondo Club Niortais, l'Ecole Niortaise de Taekwondo, Sporting karaté Club Benet Niort, Stretching Postural) + la Police Municipale
- ► La salle d'arme accueille le Cercle d'Escrime Dugesclin

La Salle Artificielle d'Escalade

Une activité au sein de la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) qui se répartit entre des créneaux réservés aux clubs niortais (ANNEXE 3) signataires d'une convention avec la SO SPACE et la Ville de Niort, des créneaux pour les écoles, collèges, lycées, etc., des créneaux d'ouverture au public pour une utilisation économique par la SO SPACE.



Comme tous les ans, La S.A.E. a accueilli en 2019 : Des clubs d'escalade Des écoles, centres de loisirs et groupes Des entrées libres

Des entreprises et les CE

L'école d'Escalade de l'Acclameur :

Sur la période **Janvier 2019 - Juin 2019**, **La Verticale comptait 292** abonnés contre 282 en 2017 – 2018. L'école d'escalade propose 21 cours répartis sur 6 jours pendant la période scolaire et des modules découverte durant les vacances.

L'école d'escalade de l'Acclameur a accueilli sur le premier semestre près de 13 500 soit 57 % du total annuel (23 683 usagers en 2019 contre 20 476 en 2018), dans les conditions tarifaires fixées en **ANNEXE 4**. Le chiffre d'affaires de l'escalade a progressé de plus de 15%.

2.2 Activités évènementielles :

La mise à disposition des espaces de la grande Halles respectent les conditions tarifaires figurant en Annexe 5.

2.2.1. Spectacles

Sur le premier semestre 2019, 13 représentations de spectacles (concert, one man show, ballet, ...) ont eu lieu à l'Acclameur pour un chiffre d'affaires de 156.980 € (hors recettes bar).

DATE	SPECTACLE	PRODUCTION	NBRE SPECTATEURS				
16/01/2019	AMIR	AZ PROD	1903				
10/02/2019	ALDEBERT	AZ PROD	3862				
08/03/2019	DANIEL GUICHARD	DIVAN PROD	1092				
15/03/2019	CHRISTOPHE WILLEM	AZ PROD	647				
20/03/2019	TANGO PASSION	969					
31/03/2019	RAISON D'AYME	AZ PROD	1830				
06/04/2019	PATRICK BRUEL	14PRODS	3462				
11/04/2019	LE LAC DES CYGNES	CAPITALE PROD	1204				
26/04/2019	BEST OF FLOYD	CISAME PROD	666				
11/05/2019	PANACLOC	ARTISTIC RECORD	2066				
16/05/2019	CHANTAL LADESOU	K PROD	813				
14/06/2019							
Nbre de specta	Nbre de spectacles moyenne jauge						
	Nbre de spectacles grande jauge						
	Total Nombre de spectacle						
	de spectateurs		19714				

Pour mémoire les engagements conventionnels annuels pris par la SO SPACE au titre des spectacles musicaux s'établissent à :

- 10 spectacles de plus de 2000 personnes
- 10 spectacles avoisinant 1200 personnes.

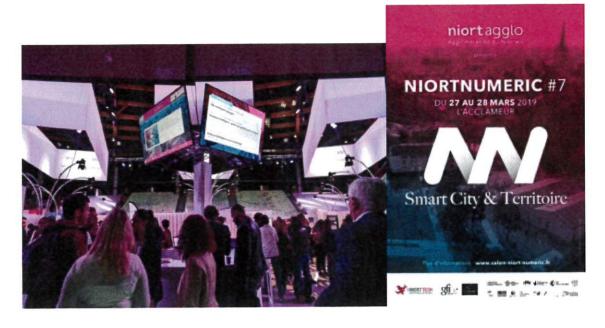


2.2.2. Manifestations économiques

En plus de ces spectacles, la Grande Halle a accueilli 5 manifestations économiques (26 jours de location en tout) pour la période donnée.

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre jours location	Nbre participants
		OFFICE DE TOURISME		
18/01/2019	OFFICE DE TOURISME BANQUE TARNEAUD	NIORT	3,00	
08/02/2019	HEBERGEMENT D'URGENCE	VDN	1,00	
03/03/2019	CONVENTION CADRES	IMA	9,00	600
22/03/2019	NIORT NUMERIC	VDN	9,00	5000
04/06/2019	CARREFOUR POUR L'EMPLOI	ECOLE MILITAIRE	4,00	2500
	TOTAL EVENEMENTS ECONOMIQUES	5	26,00	8100

L'ensemble de l'activité « manifestations économiques » dans la Grande halle a généré un chiffre d'affaires de 105 859 € pour le 1er semestre 2019.



Niort Numeric - 27 et 28 mars 2019

2.2.3. Manifestations sportives

Sur le premier semestre 2019, l'Acclameur a accueilli 4 manifestations sportive. A noter que la plupart des manifestations sportives sont tributaires des subventions des collectivités locales pour pouvoir se dérouler. Ces manifestations peuvent comme dans le cadre du Match de gala de Basket générer des retombées économiques importantes pour le territoire (hôtels, chambres d'hôtes, restaurants, ...).

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre de jours location	Nbre participants/visiteurs
	CHAMPIONNAT DE			
09/04/19	TAEKWONDO	FFTDA	5	2000
25/05/19	NIORT ENDURANCE 79	NIORT ENDURENCE 79	1	2500
25/05/19	COUPE DE FRANC ESCALADE	CTFFME	2	100
	CHAMP REGIONAL FFME A			
22/06/19	L'ESC	FFME	1	0
	TOTAL EVENEMENTS SPORTIFS		9	4600

Le Chiffre d'Affaires généré par les évènements sportifs a été sur le premier semestre 2019 de 12 356 €.

2.3 Activité du Club Acclameur :

Sur la période du 01 Janvier au 30 Juin 2019, le club a accueilli 32 manifestations (37 jours d'utilisation) pour un chiffre d'affaires de 46 963 € dans les conditions tarifaires fixées en ANNEXE 6.

A titre comparatif, les chiffres ci-dessous concernent les années entières :

- 57 manifestations en 2018 (67 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 53 584 €
- 56 manifestations en 2017 (73 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 44 569 €
- 59 manifestations en 2016 (75 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 42 228 €
- 65 manifestations en 2015 (86 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 37 211 €
- 46 manifestations en 2014 (69 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 34 936 €
- 32 manifestations en 2013 et un chiffre d'affaires de 38 860 €.

Le principe des soirées VIP lors de spectacles :

- ▶ Une entreprise achète un certain nombre de places soirée VIP qui se décompose en :
 - Un accueil privilégié au Club avant le spectacle (parking, hôtesse d'accueil, identification de l'entreprise)
 - Un apéritif dinatoire au club
 - o Une place pour le spectacle en carré or avec entrée privilège

Sur le premier semestre 2019, aucune soirée VIP a eu lieu. Plus généralement, les soirées VIP sont organisées sur la période de la fin de l'année.

2.4 Prestations traiteur:

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la SO SPACE a, suite à une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en termes de restauration (Apéritif / Cocktail déjeunatoire ou dinatoire debout, déjeuners, diners, plateaux repas ou buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

- 4 couvrant des prestations < 500/1000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE.

Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de l'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivant 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes : 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes : 5% du CA.

Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où un client impose son traiteur non référencé par la SO SPACE, la redevance due par ce dernier passe à :

- 15 % jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500 personnes

Le niveau de recettes générées par les prestations Traiteurs reste dans la moyenne de ceux enregistrés sur les précédents exercices.



De plus le Club Acclameur accueille dans la partie administrative de ses locaux :

• Le studio d'injection de France 3 (15,30 m²) ainsi qu'un bureau pour les journalistes (17,96 m² incluses les parties communes).

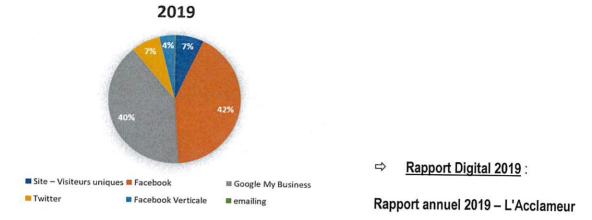
2.5 Les Actions de communication entreprises par le Délégataire :

Afin d'assurer le développement commercial et la communication de l'équipement auprès du grand public et des décideurs sportifs et économiques, la SO SPACE a mis en place plusieurs moyens de promotion, de communication et commerciaux allant du Business to business vers du Business to customer en fonction des différents « produits » de l'Acclameur (spectacle, séminaire, escalade, ...). Pour ce faire, tous les moyens classiques sont utilisés.

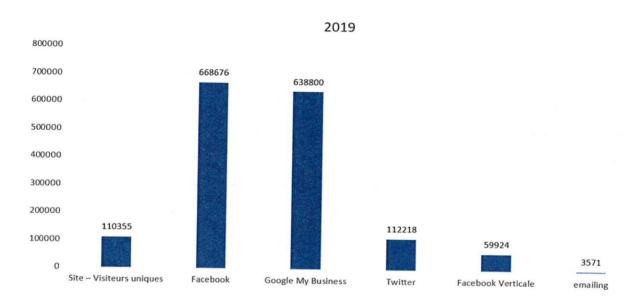
Ainsi sur le marché professionnel (séminaire, salons, événements d'entreprises) sont utilisés :

- · Du démarchage direct des entreprises de la grande région (via des opérations de démarchage fichier qualifié d'entreprises actualisé, invitation d'entreprise via le Club des entrepreneurs, démarchage direct, …) pour la partie congrès séminaire.
- L'adhésion au Club affaire de l'Office de Tourisme de Niort vallée de la Sèvre Niortaise et participations à des opérations de promotion (salons, opération à la maison de la nouvelle Aquitaine, participation aux opérations dans le cadre de Congrès cité). Via Congrès Cité (club d'office de tourisme pour promouvoir le tourisme d'affaire), ou via le groupe tourisme d'affaire l'Office du tourisme assure la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire incluant l'Acclameur.
- Promotion via des sites ou des revues spécialisées, l'Acclameur est référencé dans :
 - Le guide BEDOUK des lieux et prestataires du MICE.
 - Le guide du tourisme d'affaire de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin
 - Sur le site web de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin

· Promotion via internet et les réseaux sociaux : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...), sur la partie affaire.



Nombre de personnes touchées en 2019 (estimation) : 1 593 544 soit sur le semestre 796 772



Moyenne mensuelle : 132 795 - Moyenne quotidienne : 4 365 personnes touchées (estimation).

Analyse de situation

- L'année 2019 est la meilleure année en terme d'audience pour le digital de L'Acclameur.
- Belle amélioration de l'audience du site.
- Progression constante de Google My Business.

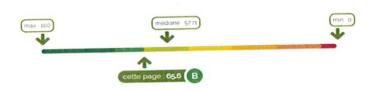
Empreinte environnementale



Rapport pour http://www.lacclameur.net/ A passé avec succès 6 des 15 meilleures pratiques testées



Performance environnementale : B (65,6 / 100)



Nous pondérons le poids de certains éléments techniques qui induisent l'empreinte physique du site pour aboutir à un indicateur synthétique : l'Ecolndex

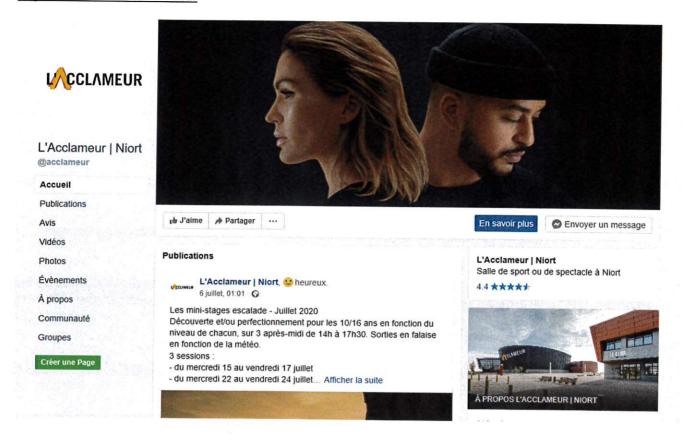
Complexité de la page d'accueil

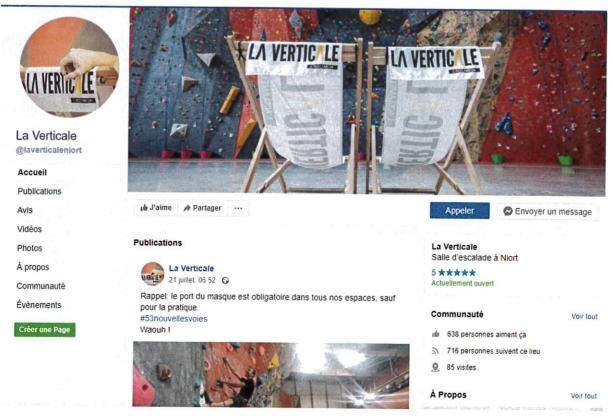


Unité: nombre d'éléments du DOM

Le nombre d'élément du DOM témoigne de la complexité du site et donc, a priori, des efforts à faire par le navigateur pour afficher la page. Plus le nombre d'éléments du DOM est important et plus il faut de puissance (notamment CPU) pour l'afficher. Plus la puissance pour afficher la page est importante et plus on contribue à raccourcir la durée de vie de l'ordinateur sur lequel il s'exécute. A l'inverse, un site particulièrement simple et léger contribue à allonger la durée de vie du terminal.

Page Facebook de L'Acclameur





→ En plus des outils d'information et de promotion dématérialisés la SO SPACE a réalisé en 2019 :

7 lettres d'infos (e-mailing) dans l'année (dont 4 au premier semestre) : 16 112 expéditions : (

• 3571 lues

Taux de lecture : 22%

Pour la partie spectacle :

- Affichage sur les réseaux dédiés (abri bus, panneaux de type Graphic Affichage, affichage gratuit, ...) dans un rayon de 100 km autour de Niort (Niort, Poitiers, La Rochelle, Bressuire, sud Vendée, ...)
- Diffusion de brochure : 40 000 exemplaires pour AZ Production par exemple), set de table restauration rapide

Diffusion de flyers programmes : 1 x 7500 exemplaires par semestre

- Partenariats radios : en fonction des artistes (NRJ, Sky rock, RTL 2, Colline FM, ...) avec jeux concours, publicités, etc.
 - Publicité Presse écrite : (Niort en Poche, Poitiers affiche Hebdo, Voici, Gala, Femme Actuelle, Télé loisirs...)

Relation presse : conférence de Presse

Publicité TV : dans certains cas (TF1, TMC, M6, ...)

Promotion via internet et les réseaux sociaux : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...) sur la partie spectacles

Il est précisé que la promotion des spectacles d'artistes programmés à l'Acclameur est assurée par chacun des producteurs, en l'espèce la SO SPACE n'intervient qu'en tant que prestataire pour louer la salle. Les recettes des spectacles sont encaissées par le producteur, la SO SPACE ne percevant qu'une commission sur les ventes qui varie de 10 à 12 % en fonction du spectacle (type de spectacle, nombre de répétitions, présence d'un entracte, etc.). »

→ Une campagne d'affichage sur panneaux 4X3 réalisée au premier semestre pour l'escalade 2019 sur des sites stratégiques notamment aux entrées de ville

2.6 Les travaux d'entretien et de maintenance :

Conformément à ses obligations contractuelles, la SO SPACE Délégataire prend en charge, suivant la répartition fixée à <u>l'ANNEXE 7</u>, tous les travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, les travaux de gros entretien, et de renouvellement de tous les biens délégués.

Les travaux intervenant sur la structure et les éléments de gros œuvre de l'équipement sont à la charge de la Collectivité délégante.

2.6.1. Règles d'affectation des travaux et biens acquis par la SO SPACE

Les travaux sont classés en trois catégories :

Travaux de gros entretien qui font l'objet d'une provision pour gros entretien fixée contractuellement à 25.000 € Hors Taxes par an, soit pour le premier semestre 12.500 € HT.

Entre dans cette catégorie, les travaux d'une certaine importance qui ont pour seul but de vérifier le bon fonctionnement des installations, d'y apporter un entretien sans en prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

N'entrent pas dans cette catégorie les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie

Ils sont programmés au fil de l'eau sur la durée initiale de six années du contrat d'affermage, en fonction de leur durée de vie et des coûts connus. La Provision Gros Entretien destinée à couvrir la future charge a été lissée annuellement sur la durée du contrat.

Sur la période du premier semestre 2019, les travaux de gros entretiens ont été les suivants :

Liste charges et investissements éligibles à la Provision Gros Travaux et Entretiens - 2019

Charges - € HT

Date	Fournisseur	Objet	Renouvellement	Gros entretien
OONT TRAV	AUX NON ABSORBE	PAR LA PGE 2018		
30/11/201	8 Brunet	Désenbouage cassette chauffage Club		2 985,00
01/12/201	8 Brunet	Rinçage cassettes loges		1 092,00
20/12/201	8 Brunet	réparation radiateur salle escalade		285,00
26/12/201	8 Brunet	remplacement pompe charge Ecs	2 352,00	
03/12/201	8 Brunet	réparation Gtc		456,00
15/01/201	9 Eiad	Remplacement verin bornes excamotable	1 323,00	
24/01/201	9 Beal	Remplacement cordes escalades	1 629,18	
31/01/201	9 Brunet	Remplacement sonde chaudière	147,00	
31/01/201	9 Brunet	Remplacement moteur cassette	459,00	
01/02/201	9 Gema	Remplacement batterie groupe electrogene	1 608,40	
01/02/201	9 Les Matapeste	Réparation rideau Halle		140,00
14/02/201	9 Brunet	Remplacement robinets	424,00	
26/03/201	9 Brunet	Réparation radiant		88,00
26/04/201	9 Brunet	Réparation pano rayonnant		292,00
30/04/201	9 Gema	Remplacement chargeur batterie	475,10	
05/07/201	Socomec	Remplacement onduleur bon du 24/04/2019	1 165,00	7
		TOTAL HT CHARGES	2019 9 582,68	5 338,00

PROVISION 1ER JANVIER 2019 DOTATION AUX P.G.E. 1ER SEMESTRE 2019 REPRISE PROVISIONS 30/06/2019

SOLDE AU 30 JUIN 2019

0 12500 -12500

Biens immobilisés : Nouveau/ Renouvellement :

Les travaux de renouvellement et nouveaux investissements qui font l'objet d'amortissement « conventionnel » sur la durée de la DPS par le biais d'une provision pour renouvellement pour les premiers de d'amortissement de caducité pour les seconds.

Entrent dans cette catégorie :

- tous biens d'une valeur unitaire supérieure à 500 € ;
- les travaux indispensables au maintien de la durée de vie des gros équipements, travaux lourds, travaux d'amélioration etc...

En raison de la proximité de l'échéance du contrat d'affermage au 30 juin 2019, il n'a pas été acquis de biens amortissables sur cette période.

Travaux d'entretien courant :

Ils concernent toutes les interventions d'urgence ou nécessaires sur le bien exploité et n'entrant pas dans les deux catégories précédentes (exemple : dépannage, réparation en plomberie et électricité, travaux de serrurerie, ...). Concerne tous les travaux d'urgence ou nécessaires n'entrant pas dans les catégories précédentes.

Le Directeur technique, titulaire d'une habilitation électrique, ainsi que l'agent d'exploitation se répartissent les petits travaux d'entretien :

- Remplacement des ampoules
- Modification des installations électriques (astreinte électrique lors des spectacles)
- Petite maintenance bâtiment (serrurerie).

2.6.2. Contrats de maintenance souscrits par la SO SPACE

Tableaux des contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs :

FOURNISSEUR	OBJET	DATE D'ECHEANCE	PREAVIS	CLAUSE DE TRANSFERT	RECONDUCTION	DUREE CONTRAT	MONTANT	par an
OTIS	Ascenseur	31/12/2019	3 mois	OUI			529/trim HT	2 116
GEMA	Groupe électrongène	31/12/2019	3 mois	OUI	OUI		1476/an HT	1 476
Orange	Pabx	31/12/2019	1mois	OUI	OUI		1123/an HT	1 123
INEO	HT BT	31/12/2019	3 mois	OUI			2796/an HT	2 796
INEO	Système sécurité intrusion	31/12/2019	3 mois	OUI			1052/an HT	1 052
INEO	Système sécurité incendie	31/12/2019	3 mois	OUI			1525/semestre HT	3 050
BRUNET	Chauffage, ventilation	31/12/2019	3 mois	OUI	OUI		4810/trim HT	19 240
SOCOMEC	Onduleur	31/12/2019	3 mois	OUI	NON		1566/an HT	1 566
TEP Développement	Informatique	31/12/2019	3 mois	OUI	OUI		500/mois HT	6 000

FOURNISSEUR	OBJET	DATE D'ECHEANCE	PREAVIS	CLAUSE DE TRANSFERT	RECONDUCTION	DUREE CONTRAT	MONTANT	par an
NEXECUR	Télésurveillance	31/12/2019	3 MOIS	OUI	OUI	1 AN	542/an HT	542
ELIS	équipement sanitaire	31/12/2019	NON	OUI	NON		1550/mois HT	18 600
SORAM	photocopieur	31/12/2019	NON	OUI	NON	1 AN	380,16/trim HT	1 520
ROUVREAU	benne à ordure	31/12/2019	3 MOIS	OUI		1 AN	55/MOIS HT	660
ORANGE	Téléphone, internet, fibre	31/12/2019	1 MOIS	OUI			Selon consommation	
SEV	Eau	31/12/2019		OUI			Selon consommation	
SELIA	Electricité + gaz	31/12/2019		OUI			Selon consommation	
EXTRA CLUB	Logiciel d'escalade	31/12/2019	NON	OUI	NON	1 AN	1670/an HT	1 670
EMITOLOGI	(qui gère la caisse)	31/12/2019		OUI				
WEEB	site web	31/12/2019	3 mois	OUI	OUI		729/MOIS HT	8 748

En outre le nettoyage des salles et vitres de l'équipement est également confié en complément du travail de la gouvernante à un prestataire extérieur : NICKEL CHROME et IHP Services.

III. COMPTE RENDU FINANCIER

Compte de résultats période 1er janvier au 30 juin 2019

Il est rappelé en ANNEXE 8 la clé de répartition des charges communes indirectes de l'Acclameur entre les différentes activités qui a été appliquée sur le premier semestre pour la bonne compréhension.

3.1 Produits d'exploitation de l'activité Acclameur

Du 1er janvier au 30 juin 2019, date d'échéance de la Délégation de Service Public sous forme d'affermage en vigueur depuis juin 2012, l'Acclameur a généré un Chiffre d'affaire global de 455.623 2€ sur un total de 749 605 € pour l'année entière 2019. En termes de chiffre d'affaire, le premier trimestre 2019 représente environ 61 % du chiffre d'affaire 2019. Sa répartition figurant au sein des tableaux ci-dessous détaillant l'ensemble des produits traduisent :

- un CA de l'activité spectacles couvrant 68 % des recettes de même nature pour l'année correspondant aux 13 spectacles (en valeur représentations) dont deux de grande envergures (plus de 3400 personnes) ALDEBERT et Patrick BRUEL.
- -une activité économique au sein de la grande halle conséquente sur le premier semestre avec 5 évènements dont deux d'envergure : NIORT NUMERIQUE et CARREFOUR POLE EMPLOI pour un CA représentant 75 % du CA de l'exercice 2019.
 - -Même constat pour l'activité du Club représentant 68 % du CA annuel.

Détail des produits

Détail des produits

Produits spectacles et concerts - Halle	156 980 €
Produits évènement sportifs	12 356 €
Produits activités économiques - Halle	105 859 €
Club	46 963 €
Soirées VIP - Partenariats	
Escalade	81 591 €
Gymnase	47 841 €
Autres locations	4 033 €
Sub. Pour sujétions de service public	257 626 €
Divers (reprise amort, transfert de charges,), autres pruduits	16 654 €
TOTAL	729 903 €

Produits spectacles et concerts - Halle	74 220 €
Produits évènement sportifs	12 287
Produits activités économiques - Halle	34 514 €
Club	21 821 €
oirées VIP - Partenariats	10 551 (
Scalade	79 057 €
Symnase	57 500 €
Autres locations	4 033 €
Sub. Pour sujétions de service public	275 500 €
Divers (reprise amort, transfert de charges,), autres pruduits	9 761 €

A ce chiffre d'affaires s'ajoute, le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 257 626 € HT pour le premier semestre (533 126€ pour l'année).

3.2 Charges d'exploitation de l'activité Acclameur

L'évolution des charges d'exploitation de la période comparées à celles du semestre traduisent :

- Des postes de dépenses en lien avec l'activité du premier semestre, dont certaines comptabilisées en « Autres achats et charges externes sont refacturables.
- Le recours au travail intérimaire pour remplacer un salarié en maladie.
- Une masse salariale intégrant le départ d'une salariée en CDD (prime de précarité)
- Le lissage sur toute l'année des contrats de maintenance nécessités par l'exploitation.
- Une dotation PGE contractuelle moindre que celle du second semestre.

Détail des charges

Détail des charges

L'ACCLAMEUR	CHARGES 1ER SEMESTRE 2019	L'ACCLAMEUR	CHARGES 2EME SEMESTRE 2019
Achats marchandises	14 661 €	Achats marchandises	
Variation de stock	- 2809€		12 355 €
Autres achats et charges externes	278 327 €		2 223 €
Impôts, taxe et versements assimilés	50 769 €	Impôts, taxe et versements assimilés	7 484 €
Salaires et traitements		Salaires et traitements	7 484 € 179 523 €
Charges sociales	STATE TO STATE AND STATE OF THE	Charges sociales	66 528 €
DOT amortissements et provisions sur immobilisations		DOT amortissements et provisions sur immobilisations	26 158 €
DOT provisions sur actif circulant	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	DOT provisions sur actif circulant	10 407 €
DOT provisions pour risques et charges	The second secon	DOT provisions pour risques et charges	19 080 €
Autres charges	Second Second Company of the particle of the p	Autres charges	20 €
TOTAL	625 237 €	TOTAL	556 194 €

Etabli à Niort, le 05 Août 2020

Pour la SO SPACE,

Le Président Directeur Général en exercice.

LUC DEL AGARDE

TABLE DES ANNEXES

- N° 1 : organigramme de la SO SPACE
 N° 2 : Planning d'utilisation du gymnase.
 N° 3 : Planning d'utilisation de la S.A.E
 N° 4 : Grille tarifaires Escalade
 N° 5 : Grille tarifaires Halle

- N° 6: Grille tarifaires Club
- N° 7 : Tableau de répartition des travaux N° 8 : Schéma de répartition des charges

Assistante de Gestion Mélodie ZENARRE Administrative et Carole JEANNEAU Commerciale Administrative Assistante Organigramme au 30/06/2019 Directeur Equipement Nicolas FREDON Acclaineur Acclameur Régisseur Général Luc DESHEDIN Laurent SAUZE Isabelle AIME Gouvernante Technicien Quentin VANACKERE Activités Sportives Responsable des Animateur Sportif Animateur Sportif Animateur Sportif Olivier THIEBAUD François TABEAU Laurent REVEL Catherine PUCHAULT Responsable Comptable Lien hiérarchique Laëtitia MANTEAU Lien fonctionnel Administration Générale Comptable Directrice Administrative Nadine COUSIN et Financière -----Administrative et Juridique Véronique DELPLANQUE Assistante de Direction Secrétaire Confirmée Secrétaire Confirmée Sandrine RABILLER Floriane BOMARD Gestionnaire & Régisseur **Emilie BON** Accueil Philippe MANDIN Toufik BOULFOUL Opérateur PCC Idriss GUEDDAH Opérateur PCC Opérateur PCC Louis DAUNAS Opérateur PCC PCC Station Directeur Stationnement Sébastien PORTET Alexandre HIRAT Chef de Parc SO Jérôme MARSAUD Nicolas MOYNET Hervé BAUDRY Technicien Technicien Technicien

A NOVERE 1

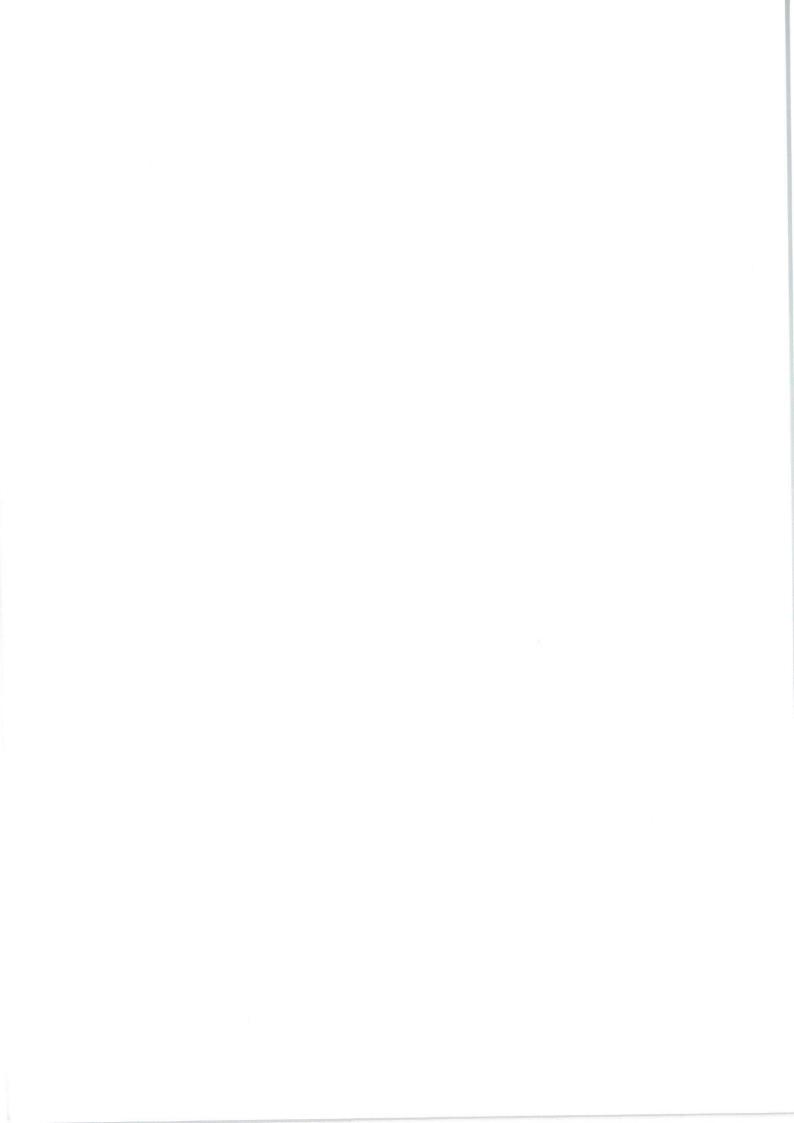


Planning des associations sportives du gymnase

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 / 09:00			rameter .	Walland and	A Decident to the control of the con		
09:00 / 10:00			Police Municipale 8:30 / 10:30	Police Municipale 8:30 / 10:30			
10:00 / 11:00				8.3071030		Sporting	
11:00 / 12:00				Audo Club Niortals		Xaraté Club 9:00 / 13:45	
2:00 / 13:00	Stretching			11:00/12:00			
3:00 / 14:00	12.30 / 13.30	Palice			Police	Cercle	
:00 / 15:00		Monitipale 13:00 / 15:00			Municipale 13:00 / 15:00	d'Escrime Duguesclin 09:00 / 19:00	
6:00 / 16:00			Cercle d'Escrime Duguesclin		EVALUE CLOSE	Tsekwanda	F12 46 4
:00 / 17:00		ERSEAR	09-00 / 22-30			Club Mortals 1430 / 17-30	
:00 / 18:00							
:00 / 19:00			Ecole Niortaise de Taéixeondo		Judo Club Wiortais		
	Cercle Laescuando d'Escrime Duguesclin Duguesclin	Cercle d'Escrime Duguesclin	15:00 / 22:00	Sporting Kurate Club	18:00 / 19:00 Cercle d'Escrime Duguesclin		
00/21:00	8.15 / 21:00 16:30 / 22:30	16:30 / 22:30		18:30 / 20:30	16:30 / 22:30		
00 / 22:00					Judo Club Niortals 20:15 / 22:30		
00/23:00							

SAISON 2018 / 2019

Mis à jour le 06/09/2018



AMEXEZ



PLANNING D'OUVERTURE 2018-2019

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 - 09:00							and the second second
09:00 - 10:00							
10:00 - 11:00						10:00	
11:00 - 12:00							11:00
12:00 - 13:00				12:00	12:00		
13:00 - 14:00							
14:00 - 15:00			14:00				Ouvert le 1er dimanche du mois
15:00 - 16:00							diffariche du mois
16:00 - 17:00							
17:00 - 18:00	17:00	17:00					
18:00 - 19:00						18:00	18:00
19:00 - 20:00							
20:00 - 21:00		21:00	21:00	21:00			
21:00 - 22:00	22:00				22:00		
22:00 - 23:00							

Ouverture public La Verticale

mis à jour au 1er septembre 2018

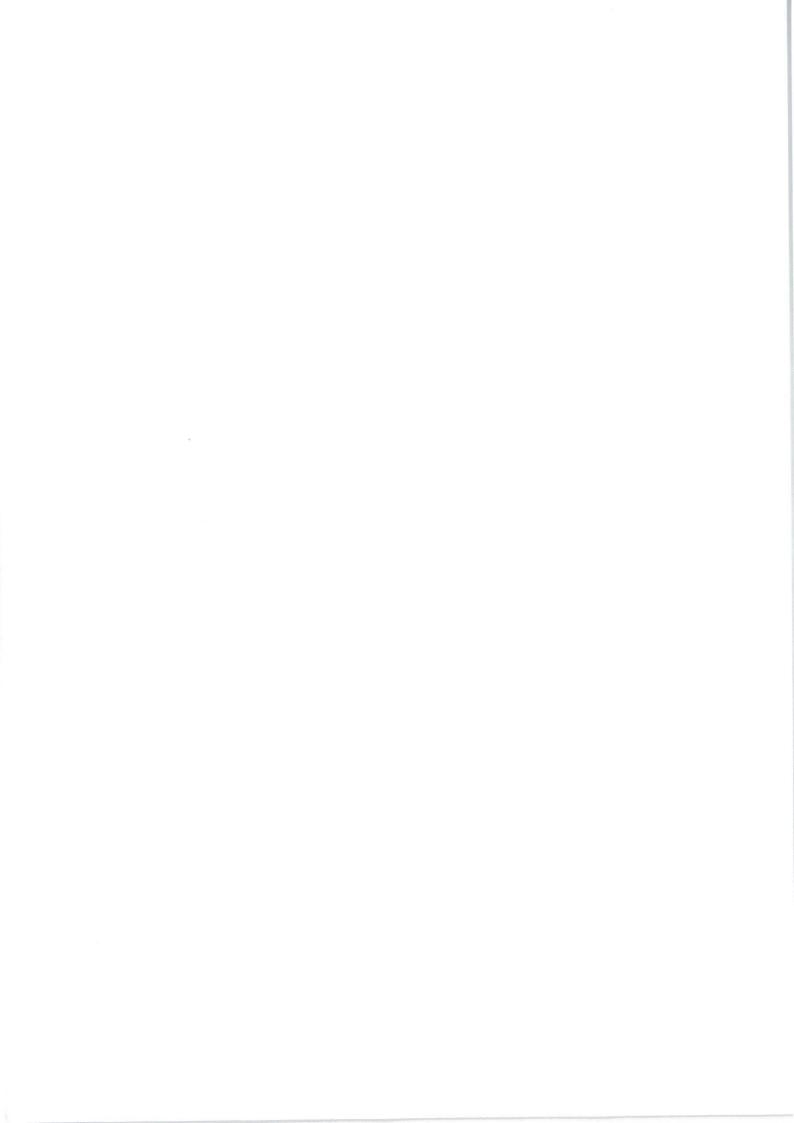
	I. INDIVIDUELS - TARIFS TT	C			
	GRIMPE LIBRE	(cours du lundi au sa	BRE + COURS amedi durant la saisor ectionnement*)		
I.1 ABONNEMENT ANNUEL		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS		
HORS NIORT	285,00 €	335,00 €	390,00€		
Etudiants - 26 ans	170,00 €	1	250,00€		
NIORT					
QF10 > 12	265,00 €	315,00€	370,00€		
QF7>9	180,00 €	220,00€	265,00€		
QF4>6	125,00€	160,00€	190,00€		
QF 1 > 3	95,00 €	115,00€	135,00 €		
Etudiants - 26 ans	95,00€		135,00€		
* Licence FFME en sus pour les cours de perfection	nement				
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL					
HORS NIORT	165,00€	1	and the second state of the second and the second s		
NIORT	140,00 €	200, 11, 1934			
Licence FFME en sus pour les cours de perfection					
.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS		
l'unité	9,50 €	9,00 €	11,00€		
ar carnet de 10 tickets	85,00 €	75,00 €	95,00 €		
Happy Hour" de 12h à 14h hors week end	5,00 €		miles 1-10 miles and the second of		
	II. GROUPES				
		***************************************	- Annes more more and a comment		
roupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maxi	mum 30) + 18 ans, si plusieurs séances r	ious consultés	15,00€		
roupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maxi	mum 30) - 18 ans, si plusieurs séances n	ous consultés	12,00€		
ours particulier 1 h	50,00 €				
	AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE				
lodule découverte - 10 ans - 1 h	e des accused Lande Spectars date or accessive consideration in the	signing generalism selection of the particle	10,00 €		
lodule découverte - 10 ans - 1 h lodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30			15,00 €		
nodule découverte - 10 ans - 1 h nodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans	(Jaires) cour les abonnés		15,00 € 20,00 €		
lodule découverte - 10 ans - 1 h lodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so	and the second of the second o		15,00 € 20,00 € 37,50 €		
lodule découverte - 10 ans - 1 h lodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so	and the second of the second o		15,00 € 20,00 €		
lodule découverte - 10 ans - 1 h lodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so	olaires) pour les non-abonnés		15,00 € 20,00 € 37,50 €		
nodule découverte - 10 ans - 1 h nodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so C GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (olaires) pour les non-abonnés		15,00 € 20,00 € 37,50 € 75,00 €		
Module découverte - 10 ans - 1 h Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans Mini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so Mini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so Module de la 1/2 journées pendants les vacances so Module de la 1/2 journées pendants les vacances so Module de la 1/2 journées pendants les vacances so Module de la 1/2 journées pendants les vacances so Module découverte - 10 ans à 16 ans - 1 h Module découverte - 10 ans - 1 h Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans à 16 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte de 10 ans - 1 h Module de couverte d	olaires) pour les non-abonnés		15,00 € 20,00 € 37,50 €		
nodule découverte - 10 ans - 1 h nodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so L2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (ix par personne jusque 9 créneaux	collèges, lycées, universitaire, CFA		15,00 € 20,00 € 37,50 € 75,00 €		
lodule découverte - 10 ans - 1 h lodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so 2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (ix par personne jusque 9 créneaux ix par personne à partir de 10 créneaux	olaires) pour les non-abonnés		15,00 € 20,00 € 37,50 € 75,00 € 4,50 € 3,50 €		
lodule découverte - 10 ans - 1 h lodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so 2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (ix par personne jusque 9 créneaux ix par personne à partir de 10 créneaux ix par adhérent et par an	colaires) pour les non-abonnés collèges, lycées, universitaire, CFA) III. CLUBS NIORTAIS		15,00 € 20,00 € 37,50 € 75,00 € 4,50 € 3,50 €		
nodule découverte - 10 ans - 1 h nodule découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30 revet initiation 1/2h - + 16 ans lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so lini stage (3 1/2 journées pendants les vacances so L2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (ix par personne jusque 9 créneaux	collèges, lycées, universitaire, CFA) III. CLUBS NIORTAIS p associatif) avec accès à la SAE et au blo		15,00 € 20,00 € 37,50 € 75,00 € 4,50 € 3,50 €		

IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF		
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bioc	8,00€	
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,00€	
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale	200,00 €	
Mise à disposition d'ouvreurs de voies de compétition - par jour	170,00 €	
V. Matériel		
ocation d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance	3,00€	
ocation de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance	2,00 €	
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)	4,00€	

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public; par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile

V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Educ	cation Nationale
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)	12,00€



I.1. Manifestations culturelles			Tarifs HT 2019	
Tarif de location de la Halle pour manifestation	s culturellesconformément à l'article 7.1.1.2 b du contrat c	le DSP	12 % de la recette hors taxes, TVA et CNV, avec un minimum garanti définit selon la jauge (cf tableau ci-dessous)	
emplacements PMR - tout inclus (sécurité, prot	cles de 6H à minuit, pour une jauge maximum de 918 pers ection civile, contrôle, fluides, nettoyage) ou uniquement l rité 5h pour 1 chef, 4 fouilles, 6 ADS, 1 SSIAP 2 et 2 SSIAP	fosse pour une jauge maximum de 2 000	5 500 €	
Nombre de places	Prix HT/ jour Minimum garanti	Mise en configuration	•	
Nombre de places 3500 (assis/debout)	Prix HT/ jour Minimum garanti 4 500,00 €			
		Mise en configuration jauge maximale jauge moyenne		

En cas de première partie ou entracte ou plusieurs représentations ou que le prix de vente moyen des billets est inférieurs à 2£ttc, le % appliqué est diminué d'un point sans pouvoir être inférieur à 10%

- ex : un concert avec entracte = 11% de la recettte hors taxes avec minimum garanti inchangé
- ex : un spectacle à 15h et à suivre à 19h avec entracte = 10% de la recettte hors taxes avec minimum garanti inchangé

1.2. Autres manifestations et manifestations sportives

	Tarifs HT 2019
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - à la journée	5 500,00 €
Location de la Halle pour salon d'entreprise - démontage à suivre - à la journée	7 000,00 €
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - salle nue - à la journée	3 500,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la 1/2 journée	750,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la soirée (avec montage en journée inclus)	1 500,00 €
Location du hall seul de la Halle avec parvis	1 200,00 €

Evènements sportifs	Types de configurations	Tarifs HT 2019
compétiton, démonstration, gala	tous sports, jour évènement	3 500,00 €
Activités sportives extérieures (parvis)	Hall seul + vestiaires	250,00 €
Location gradins mobiles	+ 1 000 places	2 500,00 €
journée d'entrainement et d'installation	tous sports	1 000,00 €

Forfaits

	Tarifs HT 2019
Jour de montage / démontage - hors sports	1 200,00 €
Journée de répétiton hors sports	1 200,00 €

1.3 - Prestations annexes

		Tarifs HT 2019
Mise en configuration (tous types)	petite jauge	600,00 €
Mise en configuration (tous types)	moyenne jauge	1 000,00 €
Mise en configuration (tous types)	grande jauge	1 200,00 €
Fluides - forfait l	Journée montage / démontage - journée entrainement / répétitior	300,00 €
Fluides - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	470,00 €
Fluides - forfait III	concert moyenne jauge	570,00 €
Fluides - forfait IV	concert jauge maximale	750,00 €
Nettoyage - forfait I	journée d'entrainement / répétition	500,00 €
Nettoyage - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	620,00 €
Nettoyage - forfait III	concert moyenne jauge	730,00 €
Nettoyage - forfait IV	concert jauge maximale	950,00 €
Crash barrières	par évènement	250,00 €
Chariot élévateur	par jour	100,00 €
Location espace Marchandising	forfait 10% de la jauge - minimum 100€ht max 200€ht	de 100 à 200 €
Prolongement ou maintien abusif dans les locaux	forfait dépassement horaire	500,00 €

I-4. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- -Service Incendie et Assistance aux Personnes
- -Sécurité
- -Premiers secours
- -Hotesses, placeurs, vestiaires -Location matériel (mobilier, matériel scénographique, sonorisation, éclairage, vidéo...)
- -Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives hors activités culturelles, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur



A6

1. Tarifs location par espace et activités - TARIFS HT, y compris la fourniture des fluides et le nettoyage des espaces

	Proposition	ons HT 2019
	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée
Location de l'ensemble du Club Acclameur (privatisation)	2 200 €	1 200 €
Salle plénière "côté jardin" (150 places assises)	1 000 €	600 €
Salle Terrases 1 + 2	1 000 €	600 €
"Les Terrasses" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	430 €	/
Salle Terrasses 1 (70 places assises)	600 €	400 €
Salle Terrasses 2 (70 places assises)	500 €	300 €
Salle côté "cour"		The State St
Tarif horaire	40 €/h	/
Tarif par jour	320€	160 €
"Côté Cour" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	270 €	/
"La Verrière" salle de restauration et office traiteur (150 places assises/200 personnes en coktail)	800€	500 €
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et + de 50 personnes	250 €	/
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et - de 50 personnes	150 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et + de 50 personnes	750€	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et - de 50 personnes	600€	/
Si location conjointe de "La Verrière" en forfait soirée, location par heure de "Les Terrasses" ou "Côté Jardin"	150 €/h	
our de montage ou démontage Club	500 €	250 €
our de montage ou démontage 1 salle	250 €	120 €

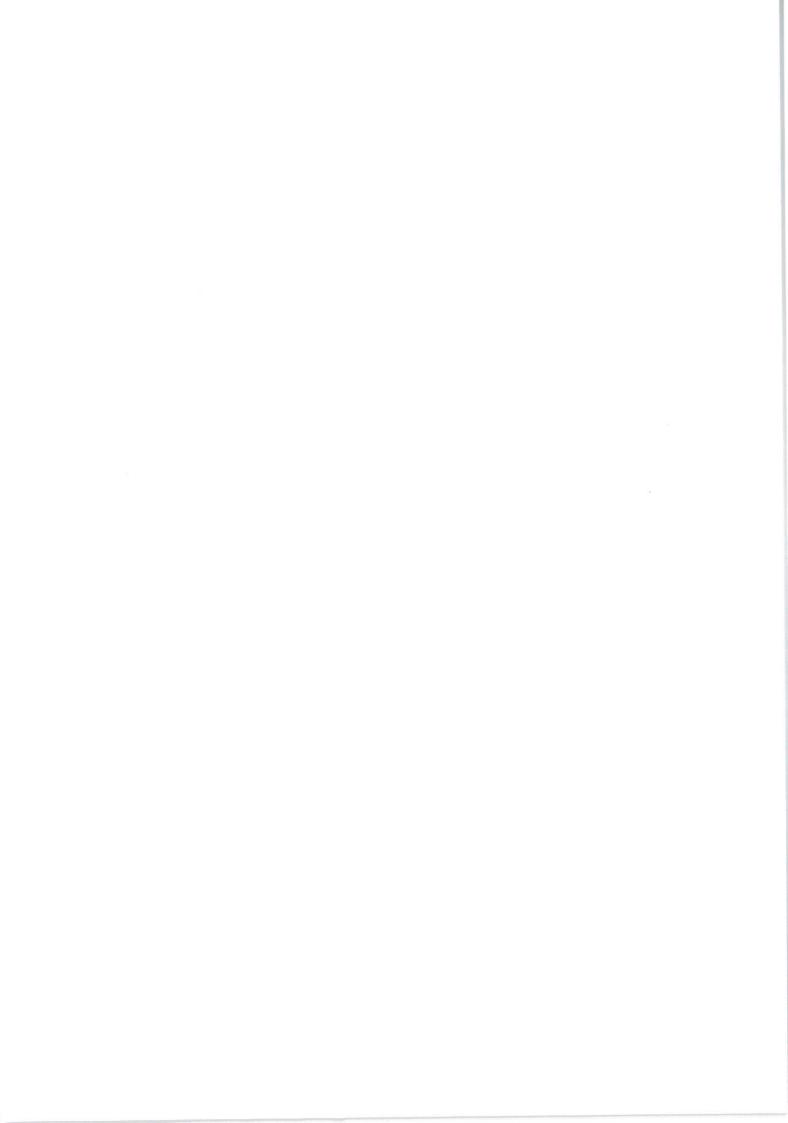
2. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...
- Réceptifs

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

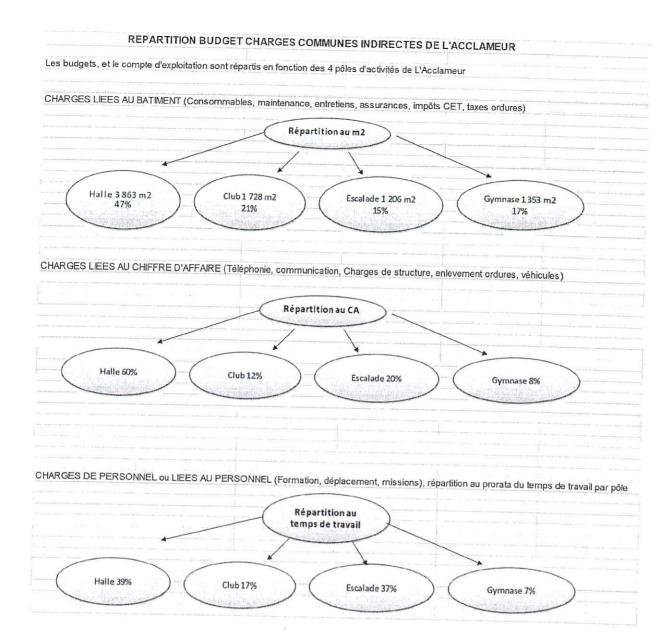


THOROUGH 7

Annexe 5 - Tableau récapitulatif de la répartition des travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement selon la classification des niveaux de maintenance issus de la norme AFNOR FD X 60-000

Périmètre	A la charge du Délégataire	A la charge de la Ville Cf article 5.3
Génie civil, bâtiments Infrastructure (murs, dalles, sols et toitures) Isolation thermique, couverture, étanchéité)	baies vitrées y compris mur	Maintenance niveau 2 à 5
Menuiseries extérieures Serrurerie	Niveau 1, 2, 3	Maintenance niveau 4, et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Réseaux de fluides (intégrés au périmètre de la délégation) Eau potable Eau Pluviale Assainissement Climatisation Énergie calorifique Électricité	Maintenance niveau 1, 2 et 3 Vérifications périodiques Entretien et curage des exutoires EP Relevé visuel	Maintenance niveau 4 et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements de sécurité incendie Alarmes et détecteurs Extraction de fumées, Extincteurs	Maintenance niveau 1,2 et 3 Vérifications périodiques Relevé visuel	Maintenance niveau 4 et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Installations techniques et systèmes informatiques Chauffage et ventilation Armoires électriques divisionnaires Climatisation Sonorisation, téléphonie, vidéo surveillance Contrôle d'accès informatisé Toutes alarmes, GTC, Matériels, logiciels et systèmes d'information	Maintenance niveau 1,2, 3, 4 et 5 autres que mise en conformité réglementaire Vérifications périodiques Relevé visuel	Maintenance niveau 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Appareillages et commandes	Maintenance niveau 1,2, 3	Maintenance niveau 4, et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Equipements d'éclairage Appareillages et commandes	Maintenance niveau 1,2, et 3 Relamping	Maintenance niveau 4 et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Peintures et revêtements muraux souples et carrelées	Andrew Control of the	Rénovation importante ou complète
Équipements d'exploitation mis à		Sans objet
Équipements intérieurs et mobiliers Cabines, casiers, banques d'accueil,	ivialitie flance fliveau 1,2 et 3	Maintenance niveau 4 et 5 Pour míse en conformité réglementaire (art. 6.2)
Allées et éclairage extérieur	Entretien et nettoyage des circulations	Toutes autres interventions de maintenance, remplacement et rénovation









SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE Société à Conseil d'Administration *Capital :* 3.488.742,50 €uros

Siège Social :

Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement:

64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur:

50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Etablissement CCLAMEUR

EXERCICE Du 01/07/2019 au 31/12/2019

2000

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public confiées et une analyse de la qualité du service.

Table des matières

PREAMBULE	3
PREAMBULE	5
LES MOYENS HUMAINS	
ETABLICCEMENT ACCLAMELID	
ETABLISSEMENT ACCEPTAGE OF THE CONTRACT.	11
I. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :	
U COMPTE DENDU TECHNIOLIE D'EXPLOITATION	
III COMPTE RENDU FINANCIER	25.
III COMPTERENDU FINANCIER	

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **S**ociété d'**E**conomie **M**ixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionnariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Le régime juridique des SEML, fixé pour l'essentiel par la loi n°83-597 du 07 juillet 1983, a fait l'objet de plusieurs adaptations depuis le début des années 2000 : la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, la loi n° 2001-419 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002, tendant à moderniser le statut des sociétés d'économies mixte locales. Il est codifié, pour la partie législative, aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme une entreprise des Collectivités Locales et par la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, qui la soumet aux règles de droit privé des Sociétés Anonymes et lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs repartis en deux groupes : le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Du 21 octobre 2013 au 08 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec effet au 08 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail qui s'est également achevé le 08 février 2019.

HISTORIQUE

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante : Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1er mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1er janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1er janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1er juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que la durée de cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée initialement au 30 juin 2018 a été, par décision du Conseil Municipal de Niort en date du 05 février 2018, prolongée jusqu'au 30 juin 2019 afin de permettre à cette dernière, d'attendre les conclusions de l'étude diligentée visant l'environnement de l'Acclameur pour la définition du périmètre de la future délégation.

La Ville de Niort a lancé une consultation en date du 18 novembre 2018 visant la nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre de l'Acclameur sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1^{er} février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant son offre le 09 janvier 2019.

La Commission de Service Public réunie le 31 Janvier 2019 a déclaré l'offre de la SO SPACE recevable et autorisé l'ouverture des négociations.

Les termes du nouveau contrat de concession arrêtés à l'issue d'une longue période de négociation (de février à juin 2019), et fixant l'équilibre financier pour la SO SPACE sur la durée de la DSP avec un résultat quasi sans marge les 3 premières années ont été approuvés par le Conseil Municipal de Niort en date du 17 juin 2019 et de la SO SPACE en date du 28 juin 2019.

SON CAPITAL SOCIAL:

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nbre d'actions	Nbre de sièges de Conseillers
1. PERSONNES PUBLIQUES Ville de NICRT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT TOTAL Personnes Publiques	<u>0.04 %</u> 70,11 %	1 525,00	100	1
2. AUTRES ACTIONNAIRES			AND DESCRIPTION OF THE	51
MACIF PARTICIPATIONS SAS MAIF	9,64 % 9.64 %	336 338,75 336 338,75	22 055 22 055	1
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sevres CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	2,32 % 1.31 %	80 825,00 45 765,25	5 300 3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CREDIT MUTUEL OCEAN BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,39 % 0,131 %	13 450,50	882	1
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux- Sèvres	0,107 %	4 575,00 3 736,25	300 245	1
Union des Commerçants Niortais	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 % 0,004 %	152,50 152,50	10 10	
TOTAL Autres Actionnaires TOTAL	29,89 % 100 %	3 488 742,50	228 770	11

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2019.

SON ACTIVITE:

Sur l'exercice 2019 la SO SPACE est organisée autour du schéma suivant :

- ✓ Stationnement✓ Acclameur
- √ Vie sociale (fonctions supports administrative, juridique, RH, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

A l'initiative de son Autorité de Tutelle, la réflexion engagée par les deux structures SO SPACE/SEMIE s'est poursuivie sur 2019, visant la restructuration de ces dernières, dans une logique de rationalisation, permettant l'émergence d'un outil répondant aux ambitions de la politique de développement du Territoire Niortais en termes d'Habitat, de Mobilité et Economique.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2019, 28 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme ANNEXE 1) en contrat à durée indéterminée.

Depuis le 1er juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

- → Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes au 31 décembre 2019.
- → Les autres membres du personnel dont les fonctions supports et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2019, sont organisées autour du schéma suivant :

→Du 1er janvier au 08 Février 2019

- Un Président-Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué, assurent la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
 - Une Direction chargée des Activités et du Développement
 - 1. Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
 - 2. Un Établissement Stationnement avec une Direction « Technique » dédiée
 - 3. Un Etablissement Acclameur avec une Direction « Technique » dédiée

→Depuis le 11 Février 2019

- Un Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- 4. Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- 5. Un Établissement Stationnement avec une Direction « Technique » dédiée
- 6. Etablissement Acclameur avec une Direction « Technique » dédiée

Les deux établissements Stationnement et Acclameur sont dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- **Le Directeur Général Délégué** en fonction jusqu'au 08 Février 2019 est chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partage la représentation légale, de la Direction Générale.

Il exerce par ailleurs jusqu'à son départ le 08 Février 2019, une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.
 - La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.
 - La Responsable comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable, social/paye et fiscale.
 - La Responsable RH et Juridique (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
 - La Comptable collabore avec la Responsable comptable.
 - L'Assistante de direction, administrative et juridique collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE.

L'EQUIPE DEDIEE A L' ACCLAMEUR

Le Directeur de l'Equipement, est responsable de l'activité déployée sur le site de l'ACCLAMEUR, notamment sur les volets : programmation et accueil des manifestations, il organise l'activité et gère l'exploitation de l'Acclameur dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières, ..., dans un objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Il organise le travail de l'équipe en place en fonction des activités.

- Participer à la définition des orientations stratégiques (investissements, équipements, spécialisation, ...) de la So-Space notamment sur la partie Acclameur
- Déterminer et mettre en place l'organisation de l'exploitation (horaires, accueil du public, utilisation des équipements,
)
- Coordonner l'activité de l'équipe et mener des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, ...)
- Contrôler l'entretien des équipements, matériels, installations et identifier les besoins en renouvellement ou réparation
- Analyser les données d'activité de l'exploitation (nombre d'entrées, recettes, ...), réaliser le bilan annuel et identifier des axes d'évolution
- Effectuer le suivi comptable et administratif de l'activité de l'Acclameur
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication sur les activités de l'Acclameur
- Elaborer ou faire évoluer les procédures d'hygiène, sécurité, ... en contrôler l'application et apporter un appui technique au personnel
- Assurer la mise en œuvre de la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements de l'Acclameur (scène, équipement d'éclairage, équipement de son, gymnases, salle d'escalade, club Acclameur, etc.)
- Est responsable de la sécurité du site

Le Directeur Technique sous l'autorité du Directeur de l'Equipement, participe d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités dispensées au sein du Centre de l'Acclameur selon la réglementation sécurité et les impératifs des clients. Il veille plus particulièrement à la conformité technique des dossiers présentés, du matériel employé, ainsi que la validité des autorisations nécessaires Il coordonne les activités de différents services techniques.

Le Directeur Technique à en outre pour mission de :

- Etudier le projet de spectacle, de représentation ou de séminaire et définir les conditions de réalisation (lieux, logistique, compétences, ...) et les moyens techniques, artistiques, ... établir le plan de salle
- Coordonner l'activité de l'équipe technique
- Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un séminaire
- Contrôler le déroulement de la représentation, l'application des règles de sécurité et intervenir en cas de dysfonctionnement
- Effectuer le suivi administratif (contrat de travail, déclaration d'accident de travail, d'absence, ...) et financier (note de frais, ...) du projet
- Recruter le personnel technique, selon les besoins et constituer des équipes
- Effectuer l'implantation d'éléments de décor et de matériel technique d'éclairage, de sonorisation, sur le lieu de spectacle ou de séminaire
- Solliciter un appui logistique (sécurité, électricité, ...) auprès des services concernés selon les besoins d'un spectacle, d'un tournage
- Déterminer les besoins d'acquisition ou de location en matériel technique (achat, location)
- Assure l'encadrement des agents d'exploitations polyvalents, ainsi que du personnel extérieur.

Il peut en outre accompagner, relayer ou remplacer le Directeur de l'équipement pour des opérations ponctuelles.

Le Directeur de l'Équipement et le Directeur Technique veillent au respect des règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mise en place de moyens de prévention nécessaires ainsi que le respect des règles de sécurité du travail par tout le personnel technique.

L'Assistante de Gestion Administrative.

Cette dernière à été recrutée à compter du 03 Juin 2019 en remplacement de la précédente Assistante Administrative qui a quitté les effectifs de la SO SPACE au 30 Avril 2019.

Sous l'autorité du Directeur de l'Equipement, assure la gestion comptable, financière et administrative de l'Etablissement y compris du personnel de la structure sur les aspects gestion des heures de travail. Elle assure l'organisation administrative de l'accueil des manifestations de toutes les activités à caractère « affaires » ainsi que l'établissement des bilans des opérations de clôture des concerts et spectacles et plus généralement de tout évènement se déroulant au centre de l'Acclameur.

Elle Assure le suivi budgétaire, saisie et édition d'états (comptables, financiers, d'activité) tant pour la direction de l'Acclameur que pour la direction administrative et financière

Elabore et suit les documents de gestion et de reporting.

Assure la gestion administrative du personnel

Suivi des relations clients et fournisseurs

Peut prendre en charge le suivi complet de dossiers (contrats de maintenance des équipements, suivi de relance clients, gestion administrative du personnel ...) ou d'évènements spécifiques (organisation de séminaires, salons, ...).

Veille au respect des dispositions conventionnelles (contrat de DSP) et légales pour les missions qui la concerne.

Organise et coordonne les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure.

L'Assistante Administrative et Commerciale :

Ce poste d'Assistante Administrative et Commerciale sous la responsabilité du Directeur de l'Equipement assure les missions de chargée de promotion, prospection de clientèle, suivi des plans et actions de commercialisation, traitement commercial et administratif des commandes des clients ainsi que des missions d'accueil au public et de secrétariat de Direction. Elle réalise les devis, la facturation du Club. Elle assure l'organisation des réceptions traiteurs, les contrats des différents spectacles ainsi que les enregistrements des abonnés de la Verticale. Elle participe à l'accueil des différents publics et assure la mise en œuvre ainsi que le suivi des actions de communication.

Deux Techniciens Polyvalents en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} juillet 2019. Depuis juin 2016, les prestations correspondant au second poste en fonction depuis janvier 2013 étaient externalisées. Ces deux postes sont sous l'autorité du Directeur Technique et du Directeur d'Etablissement ils :

- Participent, d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités organisées à L'Acclameur et au Club Acclameur.
- Participent à l'entretien général, à la maintenance et aux petites réparations de l'ensemble des installations.
- Participent à l'accueil des manifestations : état des lieux, ouverture et mise à disposition des espaces, inventaires.
- Assurent une permanence technique pendant les manifestations, assistance au régisseur pour l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires.
- Peuvent assurer la gestion des équipes de techniciens vacataires en absence du Directeur Technique.
- Mettent en œuvre de la machinerie du plateau, décors et accessoires nécessaires à la représentation des spectacles.
- Déterminent les conditions de mise en œuvre du matériel adapté au lieu et au type de réalisation.
- Déchargent/chargent, opèrent les montages/démontages/réglages, utilisent les moyens de manutention.
- Respectent les règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mise en place des moyens de prévention nécessaires lors des montages/démontages et lors de l'exploitation.
- Assistent le Directeur Technique pour l'accueil, l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires intervenants pour la maintenance, l'entretien et les réparations.
- Opèrent les mises en place ou les modifications de configuration (revêtements, assises, plateau scénique, installations diverses, ...)
- Accueillent les associations sportives ou tout autre usager dans le gymnase et la salle d'escalade en complément du personnel dédié.

- Ils peuvent également être appelé à remplir des tâches hors de sa spécificité, lorsque celles-ci ne demandent pas une qualification ou une technicité particulière.
- Utilisent un engin nécessitant une habilitation :
 - o CACES R 386 (Plates-formes élévatrices mobiles de personnes)
 - O CACES R 389-3 (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg)
- Réalisent des interventions nécessitant une habilitation : Habilitation électrique, travaux hors tension (B0, B0V, B1 B1V, H0,

L'Animateur Sportif/Responsable des activités sportives : organise et anime l'ensemble des activités sportives sur le site de l'Acclameur et plus spécifiquement dans le domaine de l'escalade selon les besoins (loisirs, initiation, compétitions, école de la SO SPACE ...) et les règles de sécurité des personnes. Il organise les activités sportives et assure la gestion de l'occupation des espaces sportifs (Verticale de l'Acclameur, dojo, salle d'escrime) du site et participe à la promotion et à la commercialisation de la salle d'escalade (verticale de l'Acclameur).

A ce titre, il a pour mission de :

- Elaborer le projet d'animation sportive et de développement de l'activité escalade selon les orientations de la structure
- Informer le public sur la pratique des disciplines sportives et les modalités d'organisation des séances
- Evaluer le niveau de départ des pratiquants de l'activité escalade et déterminer les objectifs sportifs
- Présenter l'exercice aux pratiquants et apporter un appui technique
- Effectuer le suivi du matériel et des équipements sportifs dans le respect des règles de sécurité
- Organiser des manifestations sportives et effectuer des démarches appropriées
- Réaliser le bilan du projet éducatif ou d'animation sportive et proposer des évolutions
- Veiller au respect des différentes réglementations, dont le règlement intérieur et de la sécurité
- Proposer les conditions d'accueil aux plans financiers, techniques, matériel et humaines aux différentes manifestations sportives
- Assurer l'interface avec les différents utilisateurs (associations, établissements scolaires), proposer les conditions d'accueil et établir les plannings d'usage
- Définir et proposer les aménagements et investissements nécessaires
- Participer au bon fonctionnement général du site, notamment au plan de l'accueil de manifestations sportives en assistant le directeur d'équipement en mobilisant sa connaissance du monde sportif.

Il peut en outre mettre en place des formations d'encadrant en escalade et des sorties escalades en milieu naturel.

Les animateurs sportifs sont au nombre de trois en contrat à durée indéterminée : Ils organisent et animent les activités sportives dans le domaine de l'escalade afin de former ou entraîner le public selon ses besoins (loisirs, initiation, ...) dans le respect des règles de sécurité des personnes. Ils sont plus spécifiquement chargés d'élaborer le projet d'animation sportive selon les orientations de la structure.

De par sa formation de base, l'un d'entre eux assure de surcroît l'organisation du planning d'ouverture des voies, l'entretien et la maintenance de la SAE et des blocs.

Il participe en lien avec le Responsable des Activités Sportives à la promotion et à la commercialisation de la SAE. Ce dernier porte le titre de **Chef Ouvreur**.

La Gouvernante : réalise des opérations de propreté, de nettoiement et d'entretien des surfaces, locaux, équipements de l'Acclameur selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Elle coordonne les équipes de prestataires extérieurs lorsque leur intervention est nécessaire. Elle peut assurer, en appui du Coordinateur événementiel, la logistique des petits déjeuners ou cocktails déjeunatoires organisés par la société.

L'ensemble de l'équipe de l'Acclameur décrite ci-dessus bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée au 31 décembre 2019. Elle est amenée à assurer des permanences durant la tenue de manifestations ou d'évènements se déroulant dans la grande halle, les équipements sportifs (S.A.E.) ou le Club de l'Acclameur.

ETABLISSEMENT ACCLAMEUR

I. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) qui a connu 2 périodes au cours de l'année 2019 :

→ Du 1er Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1er juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 03 Août 2015.

→ Du 1er Juillet au 31 Décembre 2019, point de départ de la nouvelle DSP après mise en concurrence, dans le cadre d'un contrat de concession signé avec la Ville de Niort en date du 28 juin 2020.

Le présent rapport concerne la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. Le rapport financier comprendra également un état des comptes pour l'intégralité de l'année 2019.

Le Centre exploité comprend deux bâtiments :

Le bâtiment principal l'Acclameur dispose :

d'une partie spectacles-évènements qui peut accueillir des concerts, évènements sportifs ou des séminaires allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.

d'une partie sport qui comprend :

- Un mur d'escalade la Verticale de l'Acclameur, un des plus grands murs d'escalade indoor de France doté de 2 blocs

Un dojo et une salle d'escrime que la SO SPACE gère pour le compte de la Mairie de Niort.

- Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil au public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...).
- <u>Un batîment annexe le Club Acclameur</u> : qui dispose d'un ensemble de salles de séminaires ou de réunions modulables pouvant accueillir de 20 à 300 personnes dans trois salles, complétées par un espace traiteur restauration indépendant.

Le Club Acclameur accueille les locaux administratifs du personnel dédié au site et d'une structure indépendante France Télévisions.

La SO SPACE exploite l'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion. Ses recettes sont constituées par :

-la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services,

-la compensation forfaitaire tarifaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France télévision,...).

-la rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION

2.1 Activités au sein du centre sportif :

L'activité au sein du centre sportif se répartit sur 2 espaces :

La salle de gymnase

Une activité au sein du gymnase répartie entre un dojo et une salle d'arme au sein de laquelle la SO SPACE a accueilli, conformément à ses obligations contractuelles les clubs, associations et scolaires désignés par le Délégant suivant le planning figurant en ANNEXE 2.

La SO SPACE à permis une occupation de cette salle en vue de l'organisation d'activité d'enseignement, d'animation et d'encadrement de la pratique des sports de combats à destination des usagers désignés ci-dessus.

En contre partie de sa mission d'accueil, la SO SPACE à perçu du Délégant un complément de prix de 57.500 € sur la période. Compte tenu de son planning d'occupation, aucune activité « économique » n'a été dispensée au sein de cet espace.

La salle de gymnase de l'Acclameur a accueilli sur le second semestre 2019 les licenciés des Clubs et Associations niortaises suivantes :

- Sporting Karaté Club
- Judo Club Niortais
- Taekwondo Club Niortais
- L'Ecole Niortaise de Taekwondo
- la Police Municipale

La salle d'escrime accueille le cercle d'escrime Duguesclin

Une activité au sein de la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) qui se répartit entre des créneaux réservés aux associations et clubs niortais (ANNEXE 3) signataires d'une convention bipartite avec la SO SPACE, des créneaux pour les écoles, collèges, lycées, etc., des créneaux d'ouverture au public pour une utilisation économique par la SO SPACE.

La Salle Artificielle d'Escalade



Comme tous les ans, La S.A.E. a accueilli en 2019 : Des clubs d'escalade Des écoles, centres de loisirs et groupes Des entrées libres Des entreprises et les CE

L'école d'Escalade de l'Acclameur :

Sur la période **Juillet 2019 – Décembre 2019, La Verticale comptait 307** abonnés contre 282 en 2017 – 2018. L'école d'escalade propose 21 cours répartis sur 6 jours pendant la période scolaire et des modules découverte durant les vacances.

L'école d'escalade de l'Acclameur : la Verticale compte

307 abonnés SO SPACE au 31 décembre 2019 (282 au 31.12.2018) et au total a accueilli 23 683 (20 476 en 2018) usagers dans les conditions tarifaires fixées en **ANNEXE 4**. Sur la seule période 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, 10 208 usagers ont fréquenté la S.A.E.

2.2 Activités évènementielles :

A noter que la Halle et le Club Acclameur sont ouverts toute l'année, hormis les semaines 32, 33 et 34. La mise à disposition des espaces de la grande Halles respectent les conditions tarifaires figurant en Annexe 5.

2.2.1. Spectacles

Sur la période du deuxième semestre 2019, 9 représentations de spectacles (concert, one man show, ballet, ...) ont eu lieu à l'Acclameur pour un chiffre d'affaires de 74 220 € (hors recettes bar)

	Palet and the control of the control	Total Control Control Control	person and the control of the contro
DATE	SPECTACLE PRODUCTION		NBRE SPECTATEURS
07/11/2019	LEGENDS OF ROCK	AGO	1300
23/11/2019	FREDERIC FRANCOIS	AZ	1160
26/11/2019	FOREVER KING OF POP	INDIGO	1189
30/11/2019	CELTIC LEGENDS	AZ	1128
04/12/2019	AHMED SYLLA	EUTERPE	1213
12/12/2019	MICHELE BERNIER AZ		1256
07-08/12/2019	2/2019 NOEL (3 représentations) AZ PROD		3459
Nombre de spec		6	
Nombre de spectacles grande jauge			1
Total Nombre de spectacle			9
Total nombre de spectateurs			10705

Pour mémoire les engagements conventionnels **annuels** pris par la SO SPACE au titre des spectacles de divertissement à destination du grand public s'établissent à 26 représentations réparties comme suit :

- 3 spectacles de « grande envergure » susceptibles d'accueillir plus de 2300 personnes en jauge haute.
- 10 spectacles de « moyenne envergure » susceptibles d'accueillir 1500 à 2300 personnes en jauge basse ;
- 13 spectacles de « petite envergure » susceptibles d'accueillir de 900 à 1500 personnes en petite jauge.

A titre de précision, le prévisionnel second semestre de 2019 annexé aux nouvelles dispositions conventionnelles est basé sur la moitié de l'année complète de référence.



2.2.2. Manifestations économiques

En plus de ces spectacles, la Grande Halle a accueilli 3 manifestations économiques (6.50 jours de location en tout).

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre jours location	Nbre participants
27-29/09/19	SALON VEHICULE DE L'OCCASION	NR COMMUNICATION	3,00	0
05/10/2019	NIORT EN FORME	VDN	2,50	1500
16/11/2019	Salon de l'Etudiant	L'ETUDIANT	1,00	3000
	TOTAL EVENEMENTS ECONOMIQUES	3	6,50	4500

L'ensemble de l'activité "manifestations économiques" dans la Grande Halle a généré un chiffre d'affaires de 34 514 €



Salon de l'étudiant 16 novembre 2019

2.2.3. Manifestations sportives

Au second semestre 2019, l'Acclameur a accueilli 2 manifestations sportives contre 3 en 2018 et 4 sur le premier trimestre 2019 pour un chiffre d'affaires quasi identique. A noter que la plupart des manifestations sportives sont tributaires des subventions des collectivités locales pour pouvoir se dérouler. Ces manifestations peuvent comme dans le cadre du Match de gala de Basket générer des retombées économiques importantes pour le territoire (hôtels, chambres d'hôtes, restaurants, ...).

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre de jours location	Nbre participants/visiteurs
13/09/19	MATCH DE BASKET	ASN BASKET	3	2800
		HANDBALL CLUB CELLES		
21/09/19	MATCH DE HANDBALL	/BELLE	2	3000
	TOTAL EVENEMENTS SPORTIFS	S	5	5800

Le chiffre d'affaires généré par les évènements sportifs a été de 12 287,00 €

2.3 Activité du Club Acclameur :

Sur la période du 01 Juillet au 31 décembre 2019, le Club a accueilli 27 manifestations (27.50 jours d'utilisation) pour un chiffre d'affaires de 21 821 € dans les conditions tarifaires fixées en ANNEXE 6

- 59 manifestations sur la totalité de 2019 (63,50 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 68 785
- 57 manifestations en 2018 (67 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 53 584 €
- 56 manifestations en 2017 (73 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 44 569 €
- 59 manifestations en 2016 (75 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 42 228 €
- 65 manifestations en 2015 (86 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 37 211 €
- 46 manifestations en 2014 (69 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 34 936 €
- 32 manifestations en 2013 et un chiffre d'affaires de 38 860 €.

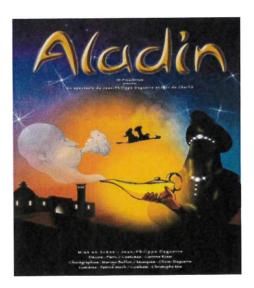
Cette année, toutes les soirées ont été organisées dans le cadre des arbres de Noël pour les CE avec le spectacle Alladin coproduit par la SO SPACE et AZ Production.

Le principe des soirées VIP lors de spectacles :

- ▶ Une entreprise achète un certain nombre de places soirée VIP qui se décompose en :
 - O Un accueil privilégié au Club avant le spectacle (parking, hôtesse d'accueil, identification de l'entreprise)
 - o Un apéritif dinatoire au club
 - O Une place pour le spectacle en carré or avec entrée privilège

Sur la période du 01 Juillet au 31 Décembre 2019, 2 soirées VIP ou opérations de partenariat ont été réalisées générant un chiffre d'affaires de 10 551 €.

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre jours location	nbre pers
04/12/19	CARRE VIP AHMED SYLLA	HYDROTIS ASSOCIATION	1	60
12/12/19	CONFERENCE/COCKTAIL VIP	GHROHE	1	110
	TOTAL SOIREE VI	P	2	170



Au titre de l'année 2019, l'activité de l'ensemble des espaces de l'Acclameur se résume comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de jours d'occupation (hors espaces sportifs)	n Va60	116	187	189	170	160	132
Fréquentation escalade (nbre personnes)		10 692	14 399	18 249	20 457	20476	23683
Nbre de spectacles	20	21	23	23	15	22	22
Nbre de spectateurs	28 375	30 944	43 581	34 977	23 542	36467	26960
Nbre évènements sportifs	5	4	7	8	4	3	6
Nbre Grands Evènements Economiques	5	5	7	7	8	5	8
Nbre évènements Club	32	46	65	58	56	57	69
Nbre Soirée VIP	2	6	6	9	9	6	3

2.4 Prestations traiteur:

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la SO SPACE a, suite à une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en terme de restauration (Apéritif / Cocktail déjeunatoire ou dinatoire debout, déjeuners, diners, plateaux repas ou buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

- 4 couvrant des prestations < 500/1000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE.

Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de l'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivant 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes : 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes : 5% du CA.

Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où un client impose son traiteur non référencé par la SO SPACE, la redevance due par ce dernier passe à :

- 15 % jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500 personnes

Le niveau de recettes générées par les prestations Traiteurs reste dans la moyenne de ceux enregistrés sur les précédents exercices.



De plus le Club Acclameur accueille dans la partie administrative de ses locaux :

• Le studio d'injection de France 3 (15,30 m²) ainsi qu'un bureau pour les journalistes (17,96 m² incluses les parties communes) pour un CA semestriel de 4.033 €.

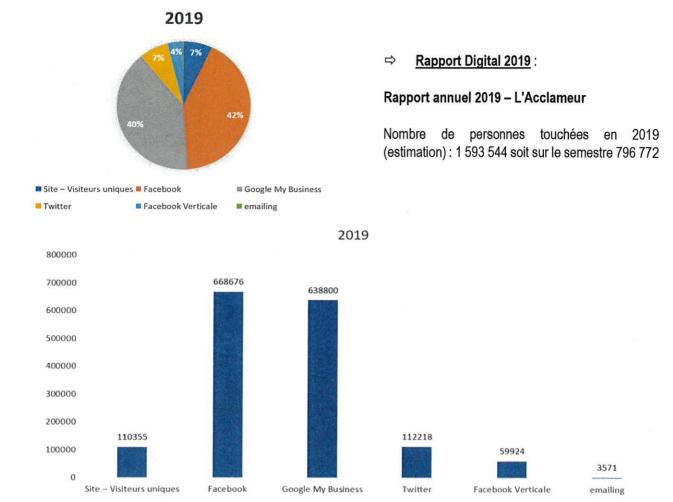
2.5 Les Actions de communication entreprises par le Délégataire :

Afin d'assurer le développement commercial et la communication de l'équipement auprès du grand public et des décideurs sportifs et économiques, la SO SPACE a mis en place plusieurs moyens de promotion, de communication et commerciaux allant du Business to business vers du Business to customer en fonction des différents « produits » de l'Acclameur (spectacle, séminaire, escalade, ...). Pour ce faire, tous les moyens classiques sont utilisés.

Ainsi sur le marché professionnel (séminaire, salons, événements d'entreprises) sont utilisés :

- Du démarchage direct des entreprises de la grande région (via des opérations de démarchage fichier qualifié d'entreprises actualisé, invitation d'entreprise via le Club des entrepreneurs, démarchage direct, …) pour la partie congrès séminaire.
- · L'adhésion au Club affaire de l'Office de Tourisme de Niort vallée de la Sèvre Niortaise et participations à des opérations de promotion (salons, opération à la maison de la nouvelle Aquitaine, participation aux opérations dans le cadre de Congrès cité). Via Congrès Cité (club d'office de tourisme pour promouvoir le tourisme d'affaire), ou via le groupe tourisme d'affaire l'Office du tourisme assure la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire incluant l'Acclameur.
- Promotion via des sites ou des revues spécialisées, l'Acclameur est référencé dans :
 - Le guide BEDOUK des lieux et prestataires du MICE.
 - Le guide du tourisme d'affaire de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin
 - Sur le site web de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin

· Promotion via internet et les réseaux sociaux : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...), sur la partie affaire.



Moyenne mensuelle: 132 795

Moyenne quotidienne : 4 365 personnes touchées (estimation).

Analyse de situation

- L'année 2019 est la meilleure année en terme d'audience pour le digital de L'Acclameur.
- Belle amélioration de l'audience du site.
- Progression constante de Google My Business.



Rapport pour http://www.lacclameur.net/ A passé avec succès 6 des 15 meilleures pratiques testées

Les résultats fournis par cet oublisont uniquement à des fins éducatives et diagnostiques, il n'est pas destiné à comparer des sites. Web Cet cutil est en version bêta et toujours en développement actif, toutes les informations données peuvent changer à l'avenir.



Performance environnementale : B (65,6 / 100)



Nous pondérons le poids de certains éléments techniques qui induisent l'empreinte physique du site pour aboutir à un indicateur synthétique : l'Ecolndex

Complexité de la page d'accueil

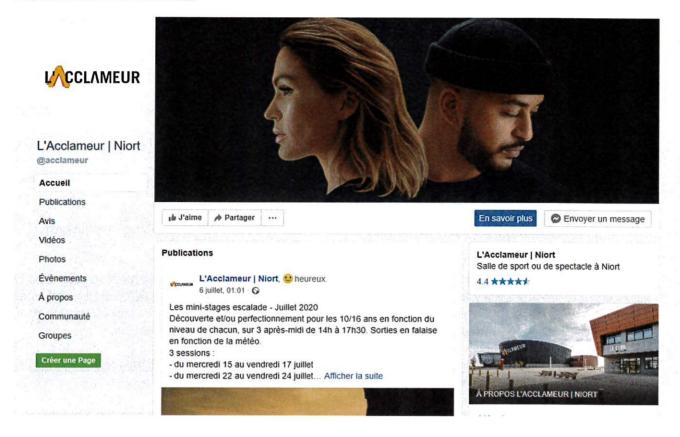


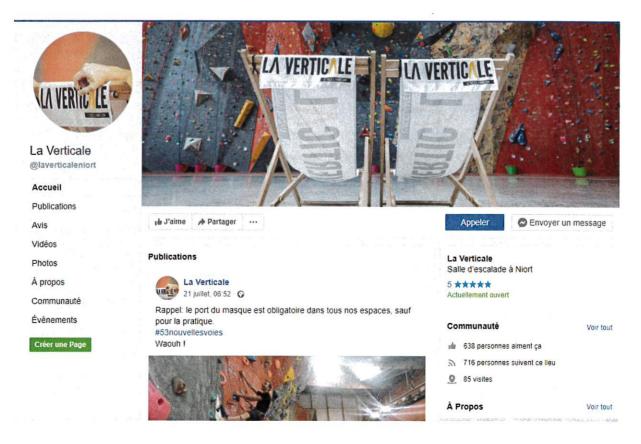
Unité : nombre d'éléments du DOM

Le nombre d'élément du DOM témoigne de la complexité du site et donc, a priori, des efforts à faire par le navigateur pour afficher la page. Plus le nombre d'éléments du DOM est important et plus il faut de puissance (notamment CPU) <u>pour</u> l'afficher.

Plus la puissance pour afficher la page est importante et plus on contribue à raccourcir la durée de vie de l'ordinateur sur lequel il s'exécute. A l'inverse, un site particulièrement simple et léger contribue à allonger la durée de vie du terminal.

Page Facebook de L'Acclameur





→ En plus des outils d'information et de promotion dématérialisés la SO SPACE a réalisé en 2019 :

7 lettres d'infos (e-mailing) dans l'année (dont 3 au second semestre) : 16 112 expéditions dont :

3571 lues

• Taux de lecture : 22%

Pour la partie spectacle :

Affichage sur les réseaux dédiés (abri bus, panneaux de type Graphic Affichage, affichage gratuit, ...) dans un rayon de 100 km autour de Niort (Niort, Poitiers, La Rochelle, Bressuire, sud Vendée, ...)

Diffusion de brochure : 40 000 exemplaires pour AZ Production par exemple), set de table restauration rapide

Diffusion de flyers programmes: 1 x 7500 exemplaires par semestre

- Partenariats radios : en fonction des artistes (NRJ, Sky rock, RTL 2, Colline FM, ...) avec jeux concours, publicités, etc.
- Publicité Presse écrite : (Niort en Poche, Poitiers affiche Hebdo, Voici, Gala, Femme Actuelle, Télé loisirs...)

Relation presse : conférence de Presse

Publicité TV: dans certains cas (TF1, TMC, M6, ...)

Promotion via internet et les réseaux sociaux : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...) sur la partie spectacles

Il est précisé que la promotion des spectacles d'artistes programmés à l'Acclameur est assurée par chacun des producteurs, en l'espèce la SO SPACE n'intervient qu'en tant que prestataire pour louer la salle. Les recettes des spectacles sont encaissées par le producteur, la SO SPACE ne percevant qu'une commission sur les ventes réalisées par ce dernier, qui varie de 10 à 12 % en fonction du spectacle (type de spectacle, nombre de répétitions, présence d'un entracte, etc.). »

→ Deux campagnes d'affichage sur panneaux 4X3 réalisées en 2019 sur des sites stratégiques notamment aux entrées de ville dont une au second semestre.

2.6 : Politique d'entretien et de maintenance

Conformément à ses obligations contractuelles, la SO SPACE Délégataire prend en charge, suivant la répartition fixée à l'ANNEXE 7, tous les travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, les travaux de gros entretien, et de renouvellement de tous les biens délégués.

Les travaux intervenant sur la structure et les éléments de gros œuvre de l'équipement sont à la charge de la Collectivité délégante.

2.6.1. Règles d'affectation des travaux et biens acquis par la SO SPACE

Les travaux sont classés en trois catégories :

Travaux de gros entretien qui font l'objet d'une provision pour gros entretien:

Travaux d'une certaine importance qui ont pour seul but de vérifier le bon fonctionnement des installations d'y apporter un entretien sans en prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

N'entrent pas dans cette catégorie les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie.

Les travaux de gros entretien programmés dans le cadre du nouveau contrat reposent sur l'expérience d'exploitation de la SO SPACE sur les six années passées. Ils sont programmés au fil de l'eau sur les cinq ans du nouveau contrat, en fonction de leur durée de vie et des coûts connus. La Provision Gros Entretien destinée à couvrir la future charge a été lissée annuellement sur la durée du contrat.

Sur la période du deuxième semestre 2019, les travaux de gros entretiens ont été les suivants :

Affectation	Objet	2019 (1/2)	Réalisé	Reprise travaux effectués	Report 2020	2020 (avec reprise 2019)	2021	2022	2023	2024 (1/2)	TOTAL
Général	Horloge extérieure	1400€			1400€	1400€					1400€
	Devis LUSSAULT signé du 18/10/2019 1490,88€										
	- prestation pas faite en 2019 >> à reporter sur 2020										
		4 200 5	4 540 5	1 000 5		3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	1800 €	18 000 €
Escalade	cordes SAE	1800€	1 618 €	1800€		3 600 €	3 600 €	3,600 €	3 600 €	1800 €	18000€
	Facture BEAL du 09/07 P60/1117										
Escalade	Prises et Volumes SAE	6 000 €	5 918 €	6 000 €		12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	60 000 €
	Facture SUNROC prises P60/1140		788,30 €								
	Facture ASTRUC volumes du 14/10 n°104 P60/1444		2 896,50 €								
	Facture JEGRIMPE du 26/09/19 prises P60/1285		1 400,38 €								
	Facture VOLUMES du 23/12/19 p60/1905		832,51 €								
Halle	Rideaux asservis	4000€			4 000 €	4 000 €	3 000 €		3 000 €		10 000 €
	Devis BCCAIRE de 2016 (demande de réactualisation en 2018) - 2625 €										
	Pas de date d'intervention : report en 2020										
	Il sera demandé en 2020 un contrat de maintenance pour intervention 1x/an d	l'environ 4500€⊦	IT pour 2 jours	d'estimation en 2016	5						
Général	Panneaux solaires : Remise en route	4 200 €			4 200 €	4 200 €					4 200 €
	Ca ne se fera pas, cela n'est pas été prévu !										
Général	VMC : Réparation et remplacement éléments (CTA vestiaire)	5000€			5 000 €	5 000 €		5 000 €			10 000 €
	Devis de +8k€ de 2019 à refaire faire										
	Pas d'intervention en 2019										
	Report sur 2020 pour la somme global (10k€env.)										
Général	Chaudière et circulation eau chaude : pompes, reprogrammation, rinçage	4 500 €			4 500 €	13 500 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	4 500 €	45 000 €
	Pas d'intervention en 2019										
Général	Onduleur (batterie, condensateur)						3 500 €		3 500 €		7 000 €
Général	Groupe electrogène (batterie, chargeur)								2 000 €		2 000 €
Général	Potence extérieure					1 0000 €		1000€			2 000 €
Général	Bornes escamotables*						1 300 €		1300€		2 600 €
Halle	Gradins mobiles					3 800 €			3 800 €		7 600 €
Général	Sécurité : travaux sur SSI (reprogrammation, batterie) + Baes					6 500 €		1500€	5 000 €		13 000 €
Général	Electricite : changement différentiel					2 500 €		2 700 €		2 800 €	8 000 €
		26 900 €	7 536 €	7 800 €	19 100 €	57 500 €	32 400 €	34 800 €	43 200 €	15 100 €	190 800 €

-Au titre de l'année 2019, les travaux de gros entretien et de renouvellement ont représenté plus de 15 k€

Biens immobilisés : Nouveau/ Renouvellement :

Les travaux de renouvellement et nouveaux investissements qui font l'objet d'amortissement « conventionnel » sur la durée de la DPS par le biais d'une provision pour renouvellement pour les premiers de d'amortissement de caducité pour les seconds.

Entrent dans cette catégorie :

- tous biens d'une valeur unitaire supérieure à 500 € ;
- les travaux indispensables au maintien de la durée de vie des gros équipements, travaux lourds, travaux d'amélioration etc...

Ont été acquis sur la période concernée les biens amortissables suivants pour d'un montant d'environ 30 K€ :

- * matériel hifi,
- * acquisition complémentaire de matériel « enrouleurs automatiques » renforçant la sécurité de l'activité escalade pratiqué sur le mur et permettre l'exercice d'activité moins encadrée,
 - * placards dédiés au gymnase (obligations contractuelle),
 - * poutres gradins etc...

AMORTISSEMENTS TECHNIQUES DITS "CI	LASSIQUES"															
DROIT D'ENTREE	20500000	0200	01/07/2019	240 856,65 €	5	5	dé CA	24 283,63	48 171,33	48 171,33	48 171,33	48 171, 33	23 887,70	240 856,65		
		0201					60%	14 570,18	28 902,80	28 902,80	28 902,80	28 902,80	14 332,62	144 514,00		
		0202					12%	2 914,03	5 780,56	5 780,56	5 780,56	5 780,56	2 866,52	28 902,79		
		0203					20%	4 856,73	9 634,26	9 634,26	9 634,26	9 634, 26	4 777,54	48 171,31		
		0204					8%	1 942,69	3 853,71	3 853,71	3 853,71	3 853,71	1911,02	19 268,55		
POUBELLES GH	22540000	0201	11/12/2019	1 440,00 €	2	5		41,42	720,00	678,58				1 440,00		
ENROULEURS AUTO ESC DE 2018	22540000	0203	01/07/2019	5 060,30 €	5	5	302,23	1 012,06	1 012,06	1 012,06	1 012,06	709,83		5 060,30		
MICROS HF CLUB	22830000	0202	11/09/2019	1 666,00 €	3	5		170,40	555,33	555,33	384,94	111121 0225.0016		1 666,00	-	
				249 022,95 €				25 507,51	50 458,72	50 417,30	49 568,33	48 881, 16	23 887,70	249 022,95		
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE																
POUTRES GRADINS EST GH	22810000	0201	07/10/2019	3 972,30 €	10	4,74	1	201,13	838,04	838,04	838,04	838,04	419,02	3 972,30		caducité
								93,59	397,23	397,23	397,23	397,23	397,23	2 079,74	1892,56	technique
ALIMENTATION 63A GH	22540000	0201	30/09/2019	1 180,00 €	5	4,75		62,11	248,42	248,42	248,42	248,42	124,21	1 180,00		caducité
ACCOUNTY AND THE PROPERTY OF T								60,13	236,00	236,00	236,00	236,00	175,87	1 180,00		technique
ENROULEURS AUTO ESC	22540000	0203	27/07/2019	8 203,00 €	5	4,93		715,47	1 663,89	1 663,89	1 663,89	1 663,89	831,95	8 203,00	-	caducité
								710,18	1 640,60	1 640,60	1 640,60	1 640, 60	1 640,60	8 913, 18	-	technique
PLACARDS GYM	22810000	0204	29/11/2019	8 861,11 €	10	4,59		173,75	1 930,53	1 930,53	1 930,53	1 930, 53	965,26	8 861,11	-	caducité
	1						- 5	80,11	886,11	886,11	886,11	886, 11	886,11	4 510,66	4 350,45	technique
			1	22 216,41 €				1 152,46	4 680,88	4 680,88	4 680,88	4 680,88	2 340,44	22 216,41	V	caducité
								944,01	3 159,94	3 159,94	3 159,94	3 159,94	3 099,81	16 683,58		technique

A titre de précision, aucun renouvellement de bien n'a été effectué et corrélativement aucune provision pour renouvellement n'a été constatée sur la période 1er juillet au 31 décembre 2019 en raison de la jeunesse du nouveau contrat.

Travaux d'entretien courant :

Ils concernent toutes les interventions d'urgence ou nécessaires sur le bien exploité et n'entrant pas dans les deux catégories précédentes (exemple : dépannage, réparation en plomberie et électricité, travaux de serrurerie, ...). Concerne tous les travaux d'urgence ou nécessaires n'entrant pas dans les catégories précédentes.

Le Directeur Technique, titulaire d'une habilitation électrique, ainsi que les Techniciens Polyvalents se répartissent les petits travaux d'entretien :

- Remplacement des ampoules
- Modification des installations électriques (astreinte électrique lors des spectacles)
- Petite maintenance bâtiment (serrurerie).

2.6.2. Contrats de maintenance souscrits par la SO SPACE

Dans le cadre d'une décision conjointe Délégant, Délégataire du contrat d'affermage de la première DSP échu le 30 juin 2019, il a été convenu la prorogation jusqu'au 31 décembre 2019, de l'ensemble des contrats de maintenance en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette décision, corrélative aux termes de l'avenant N° 3 du 28 Février 2018 prorogeant la première DSP jusqu'au 30 juin 2019, à pour objet d'éviter toute rupture de prestations de maintenance nécessaire à l'exploitation.

A l'appui de cette décision, les contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs sur la période, sont établis pour :

- Entretien chauffage climatisation (chaudière gaz, ventilation): BRUNET
- Courants forts : INEO Atlantique Niort
- Système anti-intrusion (alarme) et abonnement télésurveillance pour intervention en cas de déclenchement de l'alarme : NEXECUR
- Système de détection incendie, désenfumage : INEO Atlantique Niort
- Ascenseurs (1 dans la Halle, 1 dans le Club Acclameur): OTIS
- Groupe électrogène du système incendie : GEMA sas
- Extincteurs et trappes de désenfumage : VIAUD
- Onduleurs : SOCOMEC
- Gradins mobiles : JEZET
- Informatique : TEP DEVELOPPEMENT
- Bureaux de contrôle (électricité, levage, chauffage gaz, sécurité incendie): APAVE (Les rapports du bureau de contrôles sont disponibles avec les registres de sécurité à L'ACCLAMEUR)
- Site internet et documents de communication : WEEB

En outre le nettoyage des salles et vitres de l'équipement est également confié en complément du travail de la gouvernante à un prestataire extérieur : NICKEL CHROME et IHP Services.

III. COMPTE RENDU FINANCIER

3.1 Compte de résultats période 1er juillet au 31 décembre 2019

3.1.1 Produits d'exploitation de l'activité Acclameur : période 1er juillet au 31 décembre 2019

Du 1er Juillet au 31 décembre 2019, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Délégation de Service Public sous forme de concession, l'Acclameur a généré un Chiffre d'affaire global de 293 982€ sur un total de 749 605 € pour l'année entière 2019. En termes de chiffre d'affaire, le second semestre 2019 représente environ 39 % du chiffre d'affaire 2019. Sa répartition figurant au sein des tableaux ci-dessous détaillant l'ensemble des produits traduisent :

- une diminution du CA des spectacles qui, bien qu'au nombre de 9 représentations sur le second semestre (au lieu de 13 sur les six 1ers mois), traduit des recettes moindres s'agissant notamment des 3 représentations du spectacle de Noël coproduit en décembre.

-une variation significative du CA des activités économiques corrélative au nombre d'évènements soit 5 sur le premier semestre et 3 sur le second.

Détail des produits

Détail des produits

L'ACCLAMEUR	PRODUITS 1ER SEMESTRE 2019	L'ACCLAMEUR	PRODUITS 2EME SEMESTRE 2019
Produits spectacles et concerts - Halle	156 980 €	Produits spectacles et concerts - Halle	74 220 €
Produits évènement sportifs	12 356 €	Produits évènement sportifs	12 287 €
Produits activités économiques - Halle	105 859 €	Produits activités économiques - Halle	34 514 €
Club	46 963 €	Club	21 821 €
Soirées VIP - Partenariats		Soirées VIP - Partenariats	10 551 €
Escalade	81 591 €	Escalade	79 057 €
Gymnase	47 841 €	Gymnase	57 500 €
Autres locations	4 033 €	Autres locations	4 033 €
Sub. Pour sujétions de service public	257 626 €	Sub. Pour sulétions de service public	275 500 €
Divers (reprise amort, transfert de charges,), autres pruduits	16 654 €	Divers (reprise amort, transfert de charges,), autres pruduits	9 761 €
TOTAL	729 903 €	TOTAL	579 243 €

A ce chiffre d'affaires s'ajoute, le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 275 000 € HT pour le second semestre (533 126€ pour l'année).

3.1.2 Charges d'exploitation de l'activité Acclameur : période 1er juillet au 31 décembre 2019

L'évolution des charges d'exploitation de la période comparées à celles du premier semestre traduisent :

- Une diminution des charges refacturables en lien avec la diminution du nombre de spectacles (représentations);
- Une augmentation des prestations «ménage» externalisées liées à l'évolution activité escalade et au remplacement de la gouvernante pendant son arrêt de travail ;
- Une évolution du contrat de maintenance « chauffage » nécessité par la tentative de mise en service de la chaufferie bois par le Délégant;
- Le lissage sur toute l'année des contrats de maintenance nécessités par l'exploitation.

Détail des charges

Autres charges	574€	Autres charges	20€
DOT provisions pour risques et charges	12 500 €	DOT provisions pour risques et charges	19 080 €
DOT provisions sur actif circulant	- C	DOT provisions sur actif circulant	10 407 €
DOT amortissements et provisions sur immobilisations	30 066 €	DOT amortissements et provisions sur immobilisations	26 158 €
Charges sociales	67 136 €	Charges sociales	66 528 €
Salaires et traitements	174 012 €	Salaires et traitements	179 523 €
Impôts, taxe et versements assimilés	50 769 €	Impôts, taxe et versements assimilés	7 484 €
Autres achats et charges externes	278 327 €	Autres achats et charges externes	236 861 €
Variation de stock	- 2809€	Variation de stock	- 2 223 €
Achats marchandises	14 661 €	Achats marchandises	12 355 €
L'ACCLAMEUR	CHARGES 1ER SEMESTRE 2019	L'ACCLAMEUR	CHARGES ZEME SEMESTRE 2019

3.2 Compte de résultats d'exploitation période année entière 2019

3.2.1 Produits d'exploitation de l'activité Acclameur

Le chiffre d'affaire global de l'année 2019 est en légère augmentation de 1,25 % comparé à 2018 ou il était de 740 304 €.

La quasi stabilité du chiffre d'affaires annuel de l'Acclameur entre 2018 et 2019 traduit toutefois de fortes variations par nature de composants. Comparé à l'exercice précédent, il est notamment noté une diminution de 15 % de l'activité spectacle, des évènements VIP et des locations de bureau pour plus de 40 %. En revanche, il est constaté une augmentation significative de l'activité escalade 20 % de l'activité économique du Club 16 %, des évènements sportifs 89 %.

Présentation des comptes de l'exercice. Compte de résultat 2019

Rubriques	France	Exportati	ion	31/12/2019	31/12/2018	
Ventes de marchandises Production vendue de biens	22 614			22 614	23 001	
Production vendue de biens Production vendue de services	2 733 668			2 733 668	2 614 821	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 756 282			2 756 282	2 637 822	Evolution du
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amor Autres produits		of the emission		893 850 41 611 20 071	875 387 - 101 160 1 354	chiffre d'affaires de 4,49 %
	PRODUITS D	EXPLOITA	TION	3 711 814	3 615 723	
Acclameur		ts 2019	Station	nement + Burea	ıu	Produits 2019
	Produit	ts 2019 31 199 €	AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE		120 SECTION SE	Produits 2019 97 433 €

Acclameur	Produits 2019	Stationnement + Bureau	Produits 2019	
Produits spectacles et concerts - Halle	231 199 €	Parc sécurisé CCI	97 433 €	
Produits évènements sportifs	24 643 €	Marcel Paul	339 616 €	
Produits activités économiques - Halle	140 368 €	La Roulière	169 321 €	
Club	68 785 €	Saint Jean	93 098 €	
Soirées VIP – Partenariats	10 551 €	Hôtel de Ville	292 463 €	
Escalade	160 648 €	La Brèche	536 492 €	
Gymnase	105 342 €	Parcs en prestations	264 589 €	
Autres locations	8 067 €	La voirie	156 076 €	
<u>Sub</u> . pour sujétions de service public	533 126 €	Autres recettes divers	57 589 €	
Divers (reprise <u>amort</u> , transfert de	26 415 €	Subventions d'exploitation	360 724 €	
charges,) Autres produits	an outre production de la company	Divers (reprise amort, transfert de	35 268 €	
Total	1 309 145 €	charges,) Autres produits		
SPACE	2	Total	2 402 669 € L∕/CCLAMEU	

3.2.2 Charges d'exploitation de l'activité Acclameur

Les charges d'exploitation liées à l'activité Acclameur représentent 1.181.431 €uros soit une diminution de 2.85 %.

Cette évolution de charges résulte principalement de la diminution :

- des charges externes (prestations refacturées) en lien avec la diminution de l'activité spectacle ;
- de l'entretien et réparation du matériel d'exploitation effectué en 2018 en prévision de l'échéance au 30 juin 2018 du contrat d'affermage ;
- de charges de personnel suite à des mouvements de personnel ayant généré quelques mois de vacance.

Le résultat d'exploitation prend également en compte :

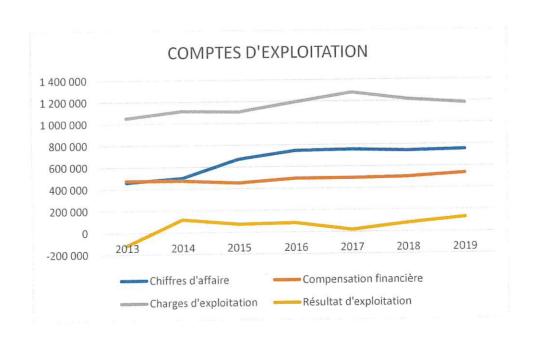
- Une dotation aux Provisions pour Gros Entretien pour 2019 de 31 K€ fixée contractuellement au sein des dispositions régissant les deux contrats de DSP qui se sont succédés sur la période.

Présentation des comptes de l'exercice Compte de l'éscultat 2019

briques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018	
	is desite de deuane)		27 017	14 759	@
Achats de marchandises (y comp	ns droits de douaire)		-5 032	701	T
Variation de stock (marchandises Achats de matières premières et a) 	roite de douane)			^
Achats de matieres premieres et a	utres approvisionnements (et o	ions de dodane)			
Variation de stock (matières prem			1 471 140	1 449 856	
Autres achats et charges externes			232 735	238 499	
Impôts, taxes et versements assim	niles		927 097	936 351	Augmentation
Salaires et traitements			364 668	375 384	
Charges sociales			004 000		charges
DOTATIONS D'EXPLOITATION			443 862	444 869	AND THE RESERVE AND THE PARTY OF THE PARTY O
Sur immobilisations : dotations au			443 802	111 000	de 0,65%
Sur immobilisations : dotations au			10 407		
Sur actif circulant : dotations aux o	lépréciations		31 580	25 000	
Dotations aux provisions					
Autres charges	2 H		15 056	12 246	0
	CHARGE	S D'EXPLOITATION	3 518 530	3 495 664	
	DEGUL TA	T DIEVEL OITATION	103 294	120 059	

	RESULTAT D'EXPLOI	TATION 193 264 120 033	
Acclameur	Charges 2019	Stationnement	Charges 2019
Achats marchandises	27 017 €	Achats marchandises	€
Variation de stock	-5 032 €	Variation de stock	€
Autres achats et <u>Ch</u> externes	515 188 €	Autres achats et Ch externes	955 952 €
Impôts taxes,	58 254 €	Impôts taxes,	174 481 €
Salaires et traitements	353 535 €	Salaires et traitements	573 563 €
Charges sociales	133 665 €	Charges sociales	231 003 €
Dot amortissement et	56 225 €	Dot amortissement et	387 637 €
Dot Provisions sur actif circulant	10 407 €	Dot Provisions sur actif circulant	-€
Dot provisions pour risques et ch.	31 580 €	Dot provisions pour risques et ch.	-€
Autres charges	594 €	Autres charges	14 462 €
Total	1 181 431 €	Total	2 337 099 €
SO SPACE		Solicity Scott (State Annual Contract C	₹ CCLVWEAR

3.2.3 Historique Comptes d'exploitation de l'activité Acclameur



3.4 Compte de résultats analytique année 2019

Il est rappelé en ANNEXE 8 la clé de répartition des charges communes indirectes de l'Acclameur entre les différentes activités.

DETAIL DU COMPTE DE RESI	JLTATDE	L'ACCLAM	EUR AU	31 DEC	EMBRE	2019
	TOTAL L'ACCLAMEUR	BUREAU	GRANDE HALL	CLUB	ESCALADE	GYMNASTIC UE
PRODUITS						
Ventes de marchandises	22 614		8 564		14 051	
Production vendue MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	726 991 749 605		362 146	95 675	149 099	120 071
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	149 605	•	370 709	95 675	163 150	120 071
Production stockée	-	•	-		-	-
Production immobilisée Subventions d'exploitation	533 126		299 730	69 861	163 536	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	26 062	-	8 834	3 753	10 921	2 553
Autres produits TOTAL	353 1 309 145		679 275	169 290	348	3
TOTAL	1 909 149		0/92/5	109 290	337 954	122 627
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	27 017	-	7 224	531	19 261	
Variation de stock Achats de matière premières et autres approv.	- 5 032	~	- 2954	1000	- 2 078	-
Variation de stock						-
Autres achats et charges externes	515 188		293 836	80 020	89 793	51 538
Impöts, taxes et versements assimilés Salaires et trailements	58 254 353 535	*	28 669 132 046	10 369 60 039	11 868 139 842	7 347
Charge's sociales	133 665		53 712	23 798	47 616	21 607 8 539
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	56 225	*	29 006	9 398	10 592	7 228
Dot, provisions sur actif circulant Dot, provisions pour risques et charges	10 407 31 580	-	9 576 12 109	4 624	831 11 103	3 743
Autres charges	594	-	52	3	536	2
TOTAL	1 181 431	AND SOMETHING	563 278	188 784	329 364	100 005
RESULTAT D'EXPLOITATION	127 714		115 997	- 19 495	8 590	22 622
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMEN Charges communes affectées	T - 1			-		
Transleri de charges aux programmes TOTAL	106 620 - 106 620		65 816 - 65 816	12 598	20 642	7 564
TOTAL	100 020	* 1490	- 05010	- 12 598	- 20 642	- 7564
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS						
Produits financiers	-		-	-		
Charges financiers	-			-	-	
RESULTAT FINANCIER	•	\$500 * (55)	•	•	•	
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels	240 657	240 857				
Charge's exceptionnelles	240 857	240 857				
RESULTAT EXCEPTIONNEL						1
Impôts sur les bénéfices		-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 550 002	240 857	679 275	169 290	337 954	122 627
TOTAL DES CHARGES	1 526 908	240 857	629 094	201 382	350 007	107 569
	21 094	A STATE OF THE STA	50 181	- 32 092		

ACE		L'ACCLAMEU
COMPTE DE RESULTAT		
	AU31/12/19	AU 31/12/18
PRODUITS Ventes de marchandises Production vendue MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	22 614 726 991 749 606	23 001 717 303 740 304
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges Autres produits	533 126 26 062 353 1 309 145	500 244 52 600 2 1 293 151
CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises Variation de stock Achats de matière premières et autres approv. Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dot. amortissements et provisions sur immobilisations Dot. provisions sur actif circulant Dot. provisions pour risques et charges Autres charges	27 017 5 032 515 188 58 254 353 535 133 665 56 225 10 407 31 580 594	14 759 701 542 398 62 031 366 158 138 626 65 933 - 25 000
TOTAL	1 181 431	1 216 182 76 961
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT Charges communes affectées Transfert de charges aux programmes TOTAL	105 620 - 106 620	84 675 - 84 675
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS Produits financiers Charges financiers RESULTAT FINANCIER		1 044
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels Charges exceptionnelles RESULTAT EXCEPTIONNEL	240 857 240 857	29 72: 30 61 - 888
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	1 550 002 1 528 908	1 322 87 1 332 51
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 094	- 9 64

Etabli à Niort, le 05 Août 2020

Pour la SO SPACE,

Le Président-Directeur Général en exercice

Luc DELAGARDE

30

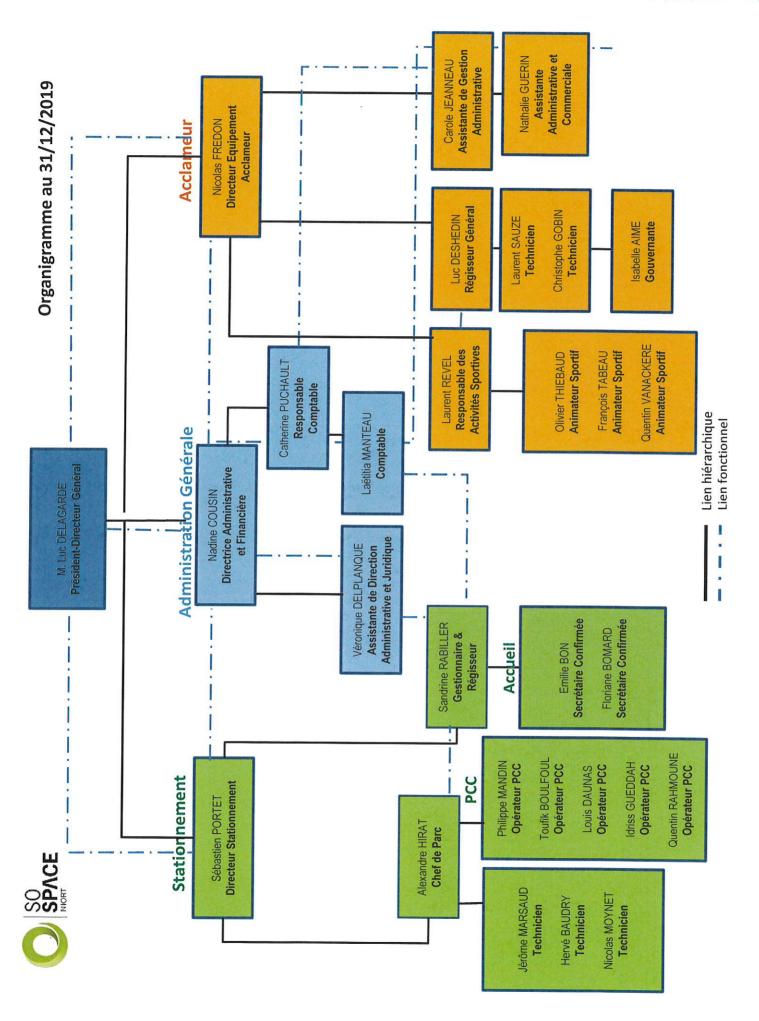
TABLE DES ANNEXES

N° 1 : organigramme de la SO SPACE N° 2 : Planning d'utilisation du gymnase. N° 3 : Planning d'utilisation de la S.A.E N° 4 : Grille tarifaires Escalade

N° 4 : Grille tarifaires Escalad N° 5 : Grille tarifaires Halle N° 6 : Grille tarifaires Club

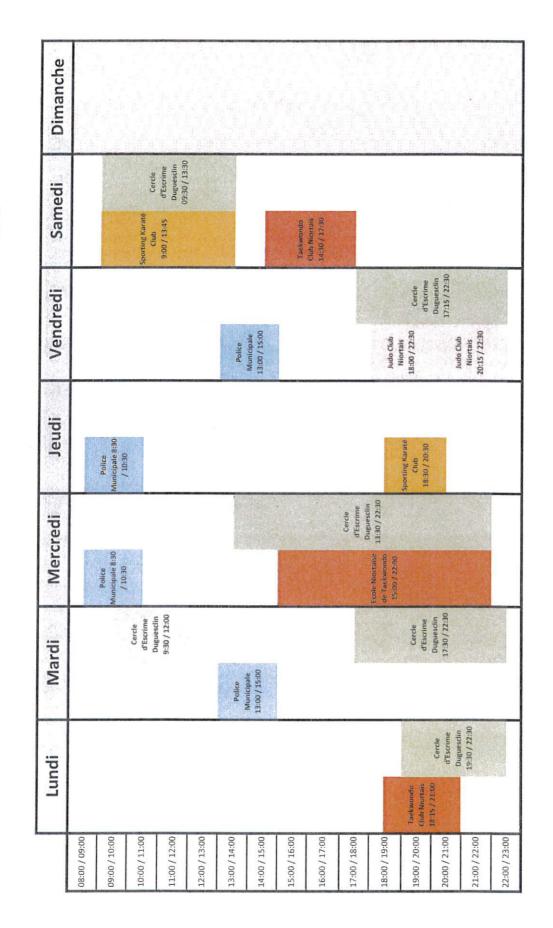
N° 7 : Tableau de répartition des travaux N° 8 : Schéma de répartition des charges







Planning des associations sportives du gymnase





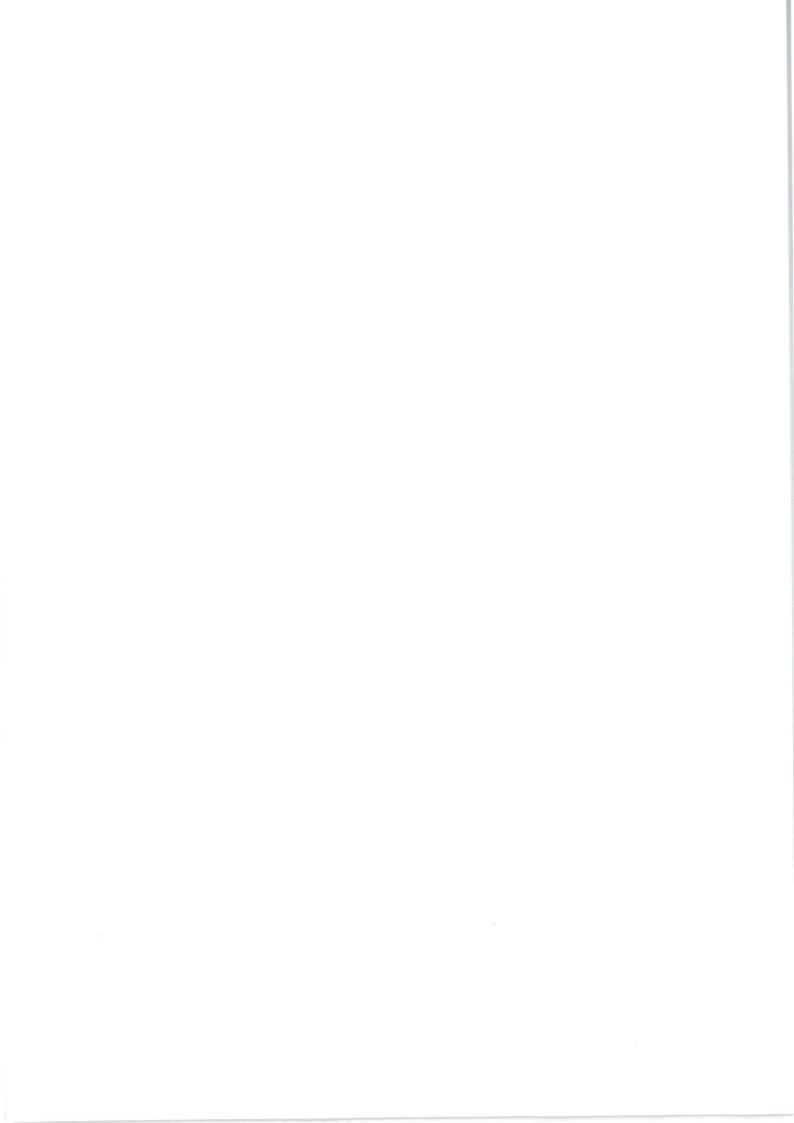


PLANNING D'OUVERTURE 2019-2020

Dimanche				11:00			Ouvert le 1er	dimanche du mois			18:00				
Samedi			10:00							00.00	18:00				
Vendredi					12:00									22:00	
Jeudi					12:00								21:00		
Mercredi							14:00						21:00		
Mardi										17:00			21:00		
Lundi										17:00				22:00	
	00:60 - 00:80	09:00 - 10:00	10:00 - 11:00	11:00 - 12:00	12:00 - 13:00	13:00 - 14:00	14:00 - 15:00	15:00 - 16:00	16:00 - 17:00	17:00 - 18:00	18:00 - 19:00	19:00 - 20:00	20:00 - 21:00	21:00 - 22:00	22:00 - 23:00

Ouverture public La Verticale

mis à jour au 1er septembre 2019



HIMEXEY

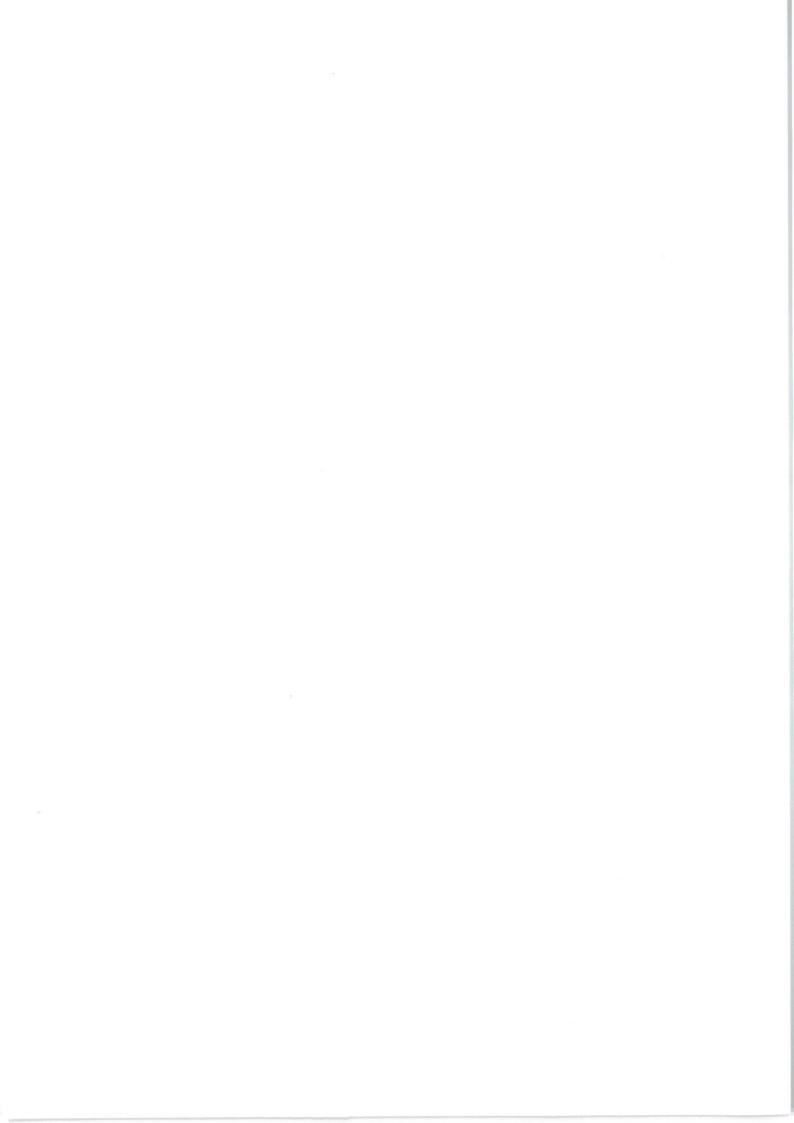
	I. INDIVIDUELS - TARIFS TT	<u> </u>			
	GRIMPE LIBRE	GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant l loisirs au perfectionnement			
I.1 ABONNEMENT ANNUEL	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS		
HORS NIORT	285,00 €	335,00 €	390,00€		
Etudiants - 26 ans	170,00 €		250,00€		
NIORT					
QF 10 > 12	265,00 €	315,00 €	370,00€		
QF7>9	180,00 €	220,00 €	265,00 €		
QF 4 > 6	125,00 €	160,00 €	190,00€		
QF 1 > 3	95,00 €	115,00 €	135,00 €		
Etudiants - 26 ans	95,00 €	o de promitivamento a un esta alternativa de la periodo de la compansión de la compansión de la compansión de l	135,00 €		
Licence FFME en sus pour les cours de perfect	The state of the s				
1.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL					
HORS NIORT	165,00 €	1			
NIORT	140,00 €				
Licence FFME en sus pour les cours de perfecti					
.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS		
ı l'unité	9,50 €	9,00€	11,00€		
par carnet de 10 tickets	85,00 €	75,00 €	95,00€		
Happy Hour" de 12h à 14h hors week end	5,00 €	**************************************	**************************************		
	II. GROUPES				
	II. GROOPES	January and the same of the sa	ř		
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, m	aximum 301 + 18 ans si plusieurs séances	nous consultás	15,00€		
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, ma			12,00€		
ours particulier 1 h	Today, a planear active a	1003 COURTE 3	50,00 €		
Module découverte - 10 ans - 1 h		idhaidh 201347 (2014) .	10,00 €		
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30	remove — memorina — promovem militario di la completa di la comple		15,00 €		
revet initiation 1/2h - + 16 ans			20,00 €		
Aini stage (3 1/2 journées pendants les vacances	scolaires) gour les abonnés	anni Barrat (1997), non an air air a thaoine ann a cann am th	37,50 €		
fini stage (3 1/2 journées pendants les vacances	to the first the many of the agency of the party of the p		75,00 €		
			1077		
.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 21	(collèges, lycées, universitaire, CFA)				
rix par personne jusque 9 créneaux		pio are duo a a dim Monte Service — pri 192 mili	4,50 €		
rix par personne à partir de 10 créneaux			3,50 €		
	III. CLUBS NIORTAIS		40		
rix par adhérent et par an			140,00€		
ix par adhérent adulte et par entrée (hors créne	oc	7,50 €			
ix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (a dell'among and among district the service delication and the service of	6,50 €			
roupe compétition (1h30 de septembre à juin h		L et ab diot	65,00 €		
		dimensional de la companya de la co			
IV. CLU	IBS HORS NIORT affiliés FFME	ou CAF			
ix par adhérent adulte et par entrée (hors créne	eau associatif) avec accès à la SAE et au bio	oc	8,00 €		
ix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (l	nors créneau associatif) avec accès à la SA	E et au bloc	7,00 €		
ise à disposition d'un instructeur fédéral pour fo	ormation fédérale	THE SAME AND ADDRESS OF THE CONTRACT OF THE SAME AND ADDRESS OF THE SAME ADDRESS OF THE SAME AND ADDRESS OF THE SAME AND ADDRESS OF THE SAME AND ADDRESS OF THE SAME ADDRESS OF TH	200,00€		
ise à disposition d'ouvreurs de voies de compéti	parameter district on the self-principle	170.00 €			

IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF	
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,00 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,00€
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale	200,00 €
Mise à disposition d'ouvreurs de voies de compétition - par jour	170,00€
V. Matériel	
ocation d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance	3,00€
ocation de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance	2,00 €
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)	4,00€

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public; par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile

V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale



Annexe 8.4 - Grille tarifaire équipements et services de LA HALLE ACCLAMEUR - Tarifs HT

HIMERE

I.1. Manifestations culturelles	Tarifs HT 2019		
Tarif de location de la Halle pour manifestatio	ns culturellesconformément à l'article 7.1.1.2 b du contrat c	de DSP	12 % de la recette hors taxes, TVA et CNV, avec un minimum garanti définit selon la jauge (cf tableau ci-dessous)
emplacements PMR - tout inclus (sécurité, pro	acles de 6H à minuit, pour une jauge maximum de 918 pers itection civile, contrôle, fluides, nettoyage) ou uniquement i urité 5h pour 1 chef, 4 fouilles, 6 ADS, 1 SSIAP 2 et 2 SSIAP	fosse pour une jauge maximum de 2 000	5 500 €
Nombre de places	Prix HT/ jour Minimum garanti	Mise en configuration	
3500 (assis/debout)	4 500,00 €	jauge maximale	-
2 300	3 500,00 €	jauge moyenne	

Remises

En cas de première partie ou entracte ou plusieurs représentations ou que le prix de vente moyen des billets est inférieurs à 2£ttc, le % appliqué est diminué d'un point sans pouvoir être inférieur à 10%

ex : un concert avec entracte = 11% de la recettte hors taxes avec minimum garanti inchangé

ex : un spectacle à 15h et à suivre à 19h avec entracte = 10% de la recettte hors taxes avec minimum garanti inchangé

I.2. Autres manifestations et manifestations sportives

	Tarifs HT 2019
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - à la journée	5 500,00 €
Location de la Halle pour salon d'entreprise - démontage à suivre - à la journée	7 000.00 €
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - salle nue - à la journée	3 500.00 €
Location du hall seul de la Halle - à la 1/2 journée	750.00 €
Location du hall seul de la Halle - à la soirée (avec montage en journée inclus)	1 500,00 €
Location du hail seul de la Halle avec parvis	1 200,00 €

Evènements sportifs	Types de configurations	Tarifs HT 2019
compétiton, démonstration, gala	tous sports, jour évênement	3 500,00 €
Activités sportives extérieures (parvis)	Hall seul + vestiaires	250,00 €
Location gradins mobiles	+ 1 000 places	2 500,00 €
journée d'entrainement et d'installation	tous sports	1,000,00 €

Forfaits

	Tarifs HT 2019
Jour de montage / démontage - hors sports	1 200,00 €
Journée de répétiton hors sports	1 200.00 €

I.3 - Prestations annexes

		Tarifs HT 2019
Mise en configuration (tous types)	petite jauge	600,00 €
Mise en configuration (tous types)	moyenne jauge	1 000,00 €
Mise en configuration (tous types)	grande jauge	1 200,00 €
Fluides - forfait l	Journée montage / démontage - journée entrainement / répétition	300,00 €
Fluides - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	470,00 €
Fluides - forfait III	concert moyenne jauge	570,00 €
Fluides - forfait IV	concert jauge maximale	750,00 €
Nettoyage - forfait I	journée d'entraînement / répétition	500,00 €
Nettoyage - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	620,00 €
Nettoyage - forfait III	concert moyenne jauge	730,00 €
Nettoyage - forfait IV	concert jauge maximale	950,00 €
Crash barrières	par évènement	250,00 €
Chariot élévateur	par jour	100,00 €
Location espace Marchandising	forfait 10% de la jauge - minimum 100€ht max 200€ht	de 100 à 200 €
Prolongement ou maintien abusif dans les locaux	forfait dépassement horaire	500,00 €

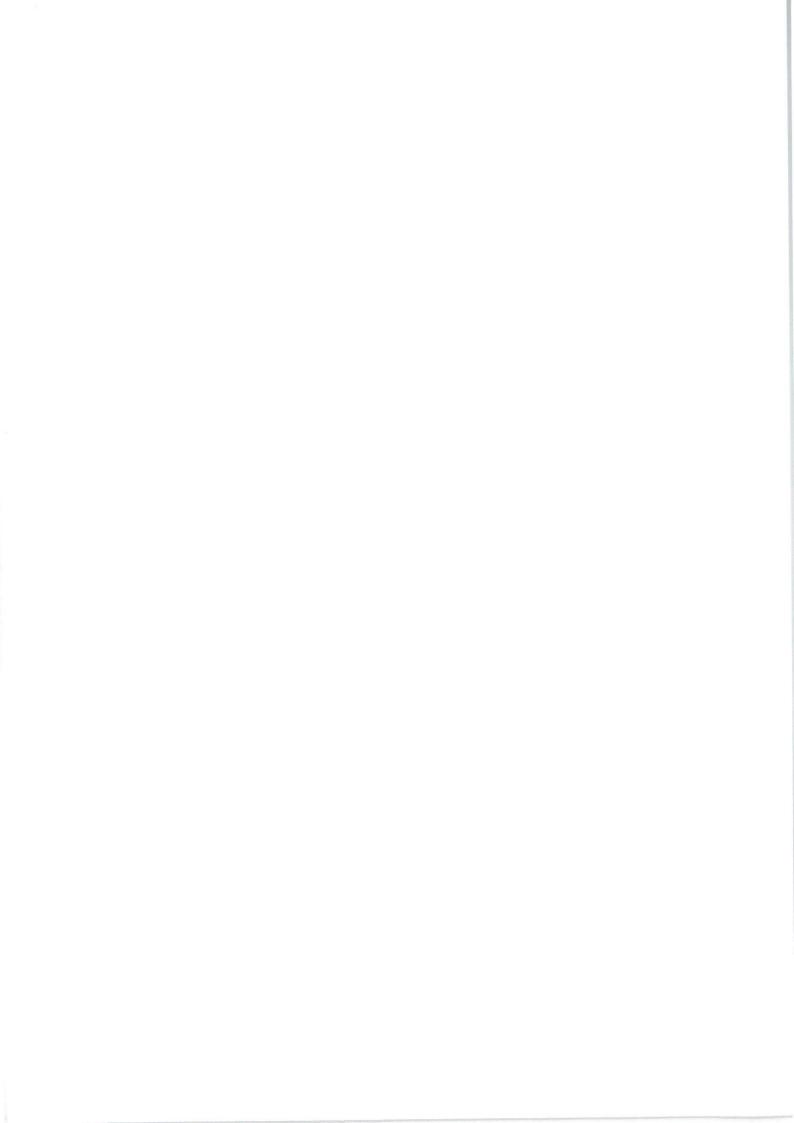
I-4. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- -Service Incendie et Assistance aux Personnes
- -Sécurité
- -Premiers secours
- -Hotesses, placeurs, vestiaires
- -Location matériel (mobilier, matériel scénographique, sonorisation, éclairage, vidéo...)
- -Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives hors activités culturelles, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur



PINEXEE

1. Tarifs location par espace et activités - TARIFS HT, y compris la fourniture des fluides et le nettoyage des espaces

	Propositions HT 2019	
	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée
Location de l'ensemble du Club Acclameur (privatisation)	2 200 €	1 200 €
Salle plénière "côté jardin" (150 places assises)	1 000 €	600 €
Salle Terrases 1 + 2 "Les Terrasses" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes	1000€	600 €
par jour	430 €	1
Salle Terrasses 1 (70 places assises)	600 €	400 €
Salle Terrasses 2 (70 places assises)	500 €	300 €
Salle côté "cour"		
Tarif horaire	40 €/h	1
Tarif par jour	320€	160 €
"Côté Cour" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	270 €	1
"La Verrière" salle de restauration et office traiteur (150 places assises/200 personnes en coktail)	800€	500 €
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et + de 50 personnes	250 €	/
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et - de 50 personnes	150 €	1
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et + de 50 personnes	750 €	1
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et - de 50 personnes	600 €	1
Si location conjointe de "La Verrière" en forfait soirée, location par heure de "Les Terrasses" ou "Côté Jardin"	150 €/h	7
our de montage ou démontage Club	500 €	250 €
our de montage ou démontage 1 salle	250€	120€

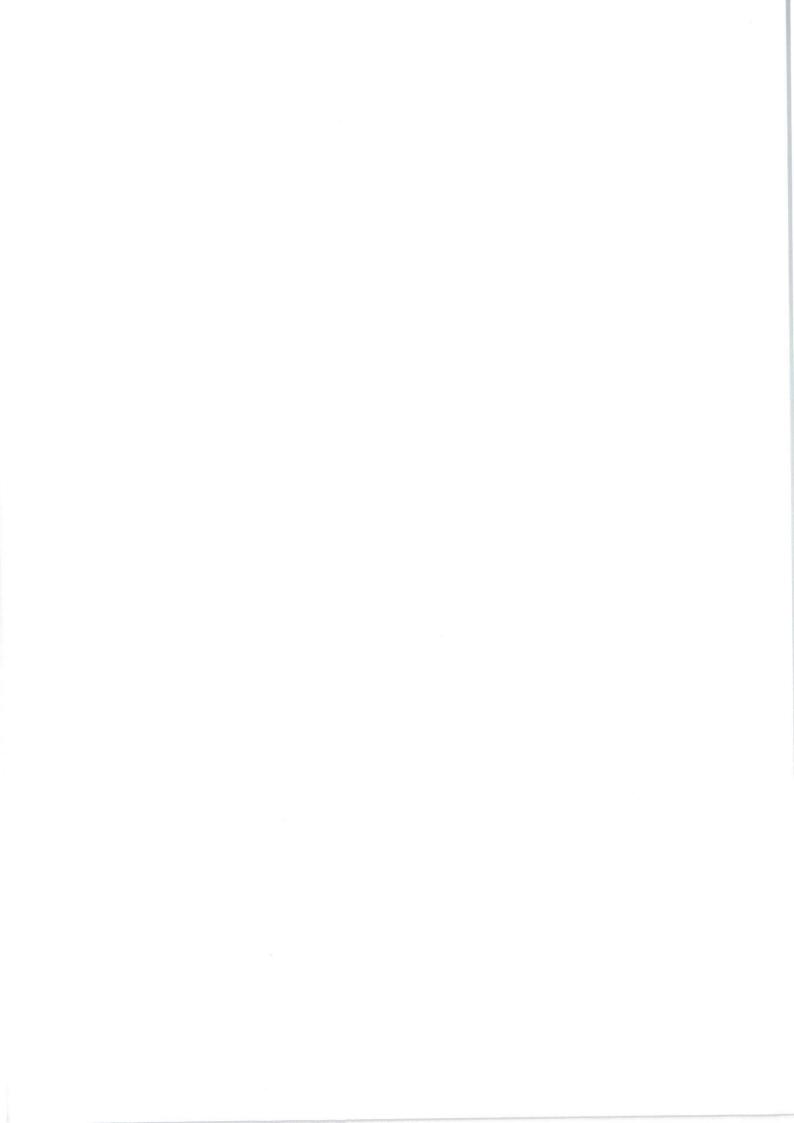
2. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...
- Réceptifs

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur





Annexe 5 - Tableau récapitulatif de la répartition des travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement selon la classification des niveaux de maintenance issus de la norme AFNOR FD X 60-000

Périmètre	A la charge du Délégataire	A la charge de la Ville Cf article 5.3
Génie civil, bâtiments Infrastructure (murs, dalles, sols e toitures) Isolation thermique, couverture étanchéité)	baies vitrées y compris mur	Maintenance niveau 2 à 5 Toutes autres réparations et mise en conformité (art. 6.2)
Menuiseries extérieures Serrurerie	Niveau 1, 2, 3	Maintenance niveau 4, et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Réseaux de fluides (intégrés au périmètre de la délégation) Eau potable Eau Pluviale Assainissement Climatisation Énergie calorifique Électricité	Maintenance niveau 1, 2 et 3 Vérifications périodiques Entretien et curage des exutoires EP Relevé visuel	Maintenance niveau 4 et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements de sécurité incendie Alarmes et détecteurs Extraction de fumées, Extincteurs	Maintenance niveau 1,2 et 3 Vérifications périodiques Relevé visuel	Maintenance niveau 4 et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Installations techniques et systèmes informatiques Chauffage et ventilation Armoires électriques divisionnaires Climatisation Sonorisation, téléphonie, vidéo surveillance Contrôle d'accès informatisé Toutes alarmes, GTC, Matériels, logiciels et systèmes d'information	Maintenance niveau 1,2, 3, 4 et 5 autres que mise en conformité réglementaire Vérifications périodiques Relevé visuel	Maintenance niveau 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6,2)
Equipements sanitaires Appareillages et commandes	Maintenance niveau 1,2, 3	Maintenance niveau 4, et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Equipements d'éclairage Appareillages et commandes	Maintenance niveau 1,2, et 3 Relamping	Maintenance niveau 4 et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Peintures et revêtements muraux souples et carrelées	V. 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Rénovation importante ou complète
Équipements d'exploitation mis à disposition du Délégataire Compris mobiliers de convivialité	Prestations de niveau 1 à 5	Sans objet
Équipements intérieurs et mobiliers Cabines, casiers, banques d'accueil,	Maintenance filveau 1,2 et 3	Maintenance niveau 4 et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Allées et éclairage extérieur	Entretien et nettoyage des circulations	Toutes autres interventions de maintenance, remplacement et rénovation



